

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work - Fatherland

WEST REGION

UPPER-NKAM DIVISION

CITIZEN REPORT CARD

Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux



Réalisé par : Alliance Franco-Camerounaise de Dschang
Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)



Juin 2022

SOMMAIRE

SIGLES ET ABBREVIATIONS	iv
LISTE DES TABLEAUX	iv
LISTE DES GRAPHIQUES	viii
LISTE DE CARTES.....	ix
PREFACE	x
RESUME EXCECUTIF	xi
Chapitre 1: SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE.....	16
I.1 Champ géographique et populations cibles	16
I.2 Plan de sondage.....	16
(i) Taille et répartition de l'échantillon.....	16
(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages	17
(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage	18
I.3 Élaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête	19
I.4 Collecte et analyse des données	20
Chapitre 2 : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE BAKOU.....	22
II.1 Présentation de la commune	22
II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation	26
II.2.1. Les compétences transférées dans le secteur de l'éducation.....	27
II.2.1. Les compétences transférées dans le secteur de la santé.....	27
II.2.1. Les compétences transférées dans le secteur de l'eau	28
II.2.4. Les compétences transférées dans le secteur des services communaux	28
II.3. Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles	29
Chapitre 3 : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES.....	33
III.1 Description de la population enquêtée.....	33
III.1 Approvisionnement en eau potable	34
III.3 Services de santé.....	46
III.4 Services de l'éducation	53
III.5 Fourniture des services communaux	62
CHAPITRE IV : PLAN D' ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L' ACTION PUBLIQUE	70
IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements.....	70
CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	83

BIBLIOGRAPHIE	85
ANNEXES	86
Annexe 1 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport.....	86
Annexe 2 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard	86

SIGLES ET ABBREVIATIONS

APEE	Association des Parents d'Elèves et Enseignants
CAMWATER	Cameroon water utilities
CCAP	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
CCD	Cadre Communale de Développement
CEAC	Centre d'Education et d'Actions Communautaires
CMA	Centre Médical d'Arrondissement
Codev	Comité de Développement
COGE	Comité de Gestion
COGES	Comité de Gestion
COSA	Comité de Santé de l'Aire
COSADI	Comité de Santé de District
CQ	Comité de Quartier
CSI	Centre de Santé Intégré
F CFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEFOP	Ministère de la Formation Professionnelle
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINSANTE	Ministère de la Santé Publique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PCD	Plan Communal de Développement
PNDP	Programme National de Développement Participatif

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1: Bilan de la collecte des données dans la commune de BAKOU	20
Tableau 2.2 : État des lieux des points d'eau dans la commune selon les données du DD/MINEE et de la Commune.....	29
Tableau 2.4: État des lieux des formations sanitaires couvrant la commune	30
Tableau 2.5: État des lieux des services de l'éducation.....	31
Tableau 2.6: Inventaire des services communaux	31
Tableau 3.1: Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe	33
Tableau 3.2 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge.....	34
Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence	35
Tableau 3.4: Utilisation d'une source d'eau publique	35
Tableau 3.5: Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée	36
Tableau 3.6: Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages	37
Tableau 3.7: Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé.....	37
Tableau 3.8: Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau	38
Tableau 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau.....	39
Tableau 3.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES.....	40
Tableau 3.11: Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source	40
Tableau 3.12: Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence.....	41
Tableau 3.13: Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin	42
Tableau 3.14: Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction	43
Tableau 3.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable	44

Tableau 3.16: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable	45
Tableau 3.17: Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence	46
Tableau 3.18: Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé	47
Tableau 3.19 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	47
Tableau 3.20: Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	48
Tableau 3.21: Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	48
Tableau 3.22: Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant	49
Tableau 3.23: Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	50
Tableau 3.24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins.....	50
Tableau 3.25: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence.....	52
Tableau 3.26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence	53
Tableau 3.27: Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire	54
Tableau 3.28: Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public	54
Tableau 3.29: Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pied pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence	55
Tableau 3.30: Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement.....	56

Tableau 3.31: Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle	56
Tableau 3.32: Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence	57
Tableau 3.33: Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence.....	58
Tableau 3.34: Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement	59
Tableau 3.35: Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction.....	59
Tableau 3.36: Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation.....	61
Tableau 3.37: Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation	62
Tableau 3.38: Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service	63
Tableau 3.39: Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal	65
Tableau 3.40: Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal	66
Tableau 3.41: Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune	67
Tableau 3.42: Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction	68
Tableau 3.43: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale	69

LISTE DES GRAPHIQUES

Figure 3.1: Besoin exprimé en matière d’approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin 42

Figure 3.2: Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins 50

Figure 3.3: raisons de l’insatisfaction des ménages des services de l’éducation.....60

LISTE DE CARTES

Carte 2.1: Localisation de la commune dans la Région de l'Ouest et le Département du Haut-Nkam

PREFACE

La commune de Bakou s'est fixée pour objectif principal depuis sa création, de : « pourvoir au bien-être de sa population à la base ». Différents exécutifs se sont attelés d'année en année à la mise en œuvre de cet objectif. S'arrêter un tant soit peu, pour observer le chemin parcouru est une nécessité. L'évaluation, en politiques publiques ou action publique est une séquence importante qui permet d'apprécier le niveau de satisfaction des populations. Le Contrôle Citoyen de l'Action public est dans ce sens, l'instrument à partir duquel des populations donnent leur feedback par rapport aux services à eux rendus par l'action publique. C'est un outil pour la promotion du développement locale, œuvrant pour une gouvernance participative, qui promeut une franche collaboration entre les décideurs locaux et bénéficiaires finaux.

Nous apprécions à cet effet, l'appui que le PNDP nous a apporté au travers l'organisation de la société civile OSC Alliance Franco-Camerounaise de Dschang pour effectuer de manière objectives et indépendantes le CCAP dans la commune de Bakou. Ainsi, nous saluons le travail accompli, les idées et propositions développées devant servir de guide pour l'amélioration des conditions de vie des populations, qui nous font confiance en nous confiant l'administration de la Commune pour le bien de tous.

Je ne saurai terminer mon propos sans exprimer au nom de la commune de BAKOU et en mon nom propre, ma profonde et sincère gratitude à tous ceux et à toutes celles qui n'ont ménagé ni leur peine, ni leur temps, ni leur entregent pour que cette opération puisse être effectuée. Je vous invite vivement à et à capitaliser le contenu de ce rapport, qui nous servira de boussole pour faciliter et assurer le développement local de notre commune. Bonne lecture !

LE MAIRE

.

RESUME EXCECUTIF

Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) vise à renforcer la performance des collectivités à travers un engagement civique et une participation citoyenne active, afin d'instaurer une culture de la transparence et de l'inclusion, et d'amener les élus à rendre compte de leur décision sur la gestion publique. Il s'inscrit dans la continuité des actions mises en place par l'Etat dans le cadre de la décentralisation qui prend ses origines dans la Loi Constitutionnelle N° 96/06 du 18 janvier 1996. La décentralisation constitue l'axe fondamental de la promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local. Les lois d'orientation de 2004 sont à l'origine du transfert par l'Etat, aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) que sont les Communes et les régions, des compétences particulières et des moyens appropriés, pour améliorer le cadre et les conditions de vie des populations. Pour impulser le processus de décentralisation, le Gouvernement a mis en place en 2004 le Programme National de Développement Participatif (PNDP), qui vient en appui aux communes afin de l'implémenter progressivement, tout en incitant les populations à être les acteurs de leur propre développement. Pour se faire, le PNDP a initié une étude sur le Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les territoires communaux à travers l'opération ScoreCard. Cette opération a pour objectif général de capter la perception des populations sur la satisfaction de l'offre des services publics dans quatre secteurs : hydraulique, santé, éducation et services communaux.

Les OSC spécialisées dans les thématiques de dialogue citoyen ont été retenues pour l'accompagnement du PNDP dans cette mission. L'OSC AFC de Dschang s'est chargé de réaliser cette étude dans la commune Bakou.

Les objectifs spécifiques se déclinent en quatre points :

- Recueillir auprès des populations et des sectoriels l'existence des biens et services et des infrastructures dans les secteurs susmentionnés ;
- Recueillir aussi d'éventuels dysfonctionnements et les insuffisances services rendus par ces infrastructures, biens et services ;
- ...Obtenir les attentes des populations ;
- Négocier les changements en fonction des besoins exprimés et des projets prioritaires.

La mise en œuvre de ce mécanisme a obéi à une méthodologie précise en 5 étapes :

- Le tirage de l'échantillon des ménages qui a défini le champ de l'enquête et des ménages cibles, la méthode

de sondage et la taille de l'échantillon ;

- Le recrutement et la formation des Superviseurs et des Agents Enquêteurs ;
- La collecte proprement dite ;
- L'exploitation des données ;
- Le plan d'action négocié par Commune.

Les principaux résultats révèlent que dans la commune de Bakou, la principale source d'approvisionnement en eau est publique. Pour la majorité des ménages l'eau est disponible à leur principale source d'approvisionnement toute l'année et la majorité des ménages y ont accès tout au long de la journée. Cependant un peu plus de 8 ménages 10 sont non satisfaits de l'approvisionnement en eau dans la commune. Plusieurs raisons évoquées pour expliquer cette non satisfaction notamment : l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau, la mauvaise qualité de l'eau et l'éloignement des points d'eau par rapport à certains ménages. Le défaut ou la lenteur de la réaction dans la maintenance en cas de panne sont également incriminés, mais dans une moindre proportion. Les axes de changement qui en découlent sont l'amélioration de l'offre en eau potable et la gestion durable des infrastructures en eau.

Concernant les services de santé, Ces résultats révèlent que, les ménages de la zone urbaine fréquentent principalement les formations sanitaires publiques notamment le centre médical d'arrondissement (CMA) et les Centres de Santé/Centres de Santé Intégré CS/CSI. Bien que le petit matériel soit disponible pour les petites maladies fréquentes et la disponibilité des médicaments en majorité effective dans la commune, le niveau de satisfaction des ménages quant aux services qui leur aient rendu dans le secteur de la santé reste bas soit 30,80%. Plusieurs motifs sont évoqués notamment : la mauvaise qualité des services offerts, les manquements liés au personnel dans les formations sanitaires, l'insuffisance des médicaments et des équipements demeurent des problèmes cruciaux dans la commune Bakou. De plus, les coûts élevés des soins constituent une source de malaise non négligeable dans ce secteur. Le principal axe de changement qui découle du constat ci-dessus est l'amélioration de la gouvernance sanitaire.

Pour ce qui concerne les services de l'éducation, l'ordre d'enseignement public est prédominant quel que soit le cycle d'étude. De plus neuf ménages sur 10 trouvent déclarent que les établissements scolaires n'ont pas un cycle complet, qu'il n'existe pas une salle de classe par niveau, encore moins un nombre de banc suffisant par salle de classe pour les élèves. Quant à la distribution des manuels scolaires est marginale.

Les ménages de la commune de Bakou déplorent les coûts élevés de la scolarité, l'insuffisance de personnel qualifié dans les établissements scolaires et l'éloignement de ceux-ci comme étant les principales raisons de leur non satisfaction. Les causes de moindre importance, mais non négligeables sont dues aux manquements liés au personnel et l'insuffisance des salles de classe et bancs confortables pour les élèves. Les axes de changement qui découlent de ces faits sont liés à l'amélioration de l'offre en personnel et en infrastructures de qualité.

Par rapport aux services communaux, moins de 10% de la commune de Bakou ont sollicité un service auprès de la mairie au cours des 12 derniers mois. Bien que celle-ci offre une gamme de services variées, les plus sollicités par les usagers sont ceux relatifs à l'établissement des actes de naissance avec un taux de sollicitation de 3,40%, et l'éclairage public soit 2,20%. Le reste étant très peu ou pas du tout sollicité par les ménages. Par ailleurs près de la moitié des ménages de la commune de Bakou 68,12%% sont non satisfaits des services offerts par la commune. Les principaux motifs évoqués susceptibles d'expliquer cette non satisfaction sont liés : à la non visibilité des actions de la Commune sur la gestion communale soit 78,44% et la méconnaissance des actions menées par la commune soit 71,56% et le manque de confiance envers l'exécutif communal soit 19,72%. L'amélioration de la gestion communale est une nécessité.

INTRODUCTION GENERALE

Depuis l'avènement des indépendances, la décentralisation est devenue une option politique largement répandue en Afrique après le processus de démocratisation. Au Cameroun, elle s'est renforcée depuis 1960 avec la mise en place des communes mixtes urbaines dans les villes de Douala et de Yaoundé. Son évolution la plus prometteuse s'inscrit dans la constitution du 18 janvier 1996 qui fait de la République du Cameroun un « État unitaire décentralisé ».

A cet effet, le Programme National de Développement Participatif (PNDP) est un outil mis en place depuis 2004, par le Gouvernement avec l'aide de ses partenaires techniques et financiers pour dans le but de consolider le processus de démocratisation. Ce positionnement du Programme induit une forte implication des populations à la base dans l'exécution de toutes les actions de développement au niveau des collectivités territoriales décentralisées (CTD). La matérialisation de cette prise en compte des citoyens au niveau local se justifie l'émergence de divers mécanismes d'information, de coordination et de contrôle tant au niveau des CTD qu'au niveau du PNDP, sur lesquels se fondent l'engagement citoyen.

En 2017, un mécanisme de contrôle citoyen a été mis en œuvre à travers le ScoreCard dans 159 communes avec l'appui du programme. Il s'agit d'une part sur la réalisation d'une enquête de perception des populations sur l'offre des biens publics et des services communaux, et d'autre part l'élaboration d'un plan de conduite des changements, avec l'implication des populations à la base. La mise à l'échelle nationale de cette opération est alors envisagée dans le cadre de la seconde phase du ScoreCard, en d'étendre l'activité aux 188 communes restantes. C'est dans cette perspective que s'inscrit l'opération Scorecard s'effectué dans la commune de Bakou. L'objectif étant de capter la perception de la population sur la qualité de l'offre des services publics dans l'espace communal, notamment dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation et de la fourniture de services par la commune de Bakou, par l'intermédiaire de l'Alliance Franco-Camerounaise de Dschang (AFCD).

Le présent rapport qui présente les résultats du Scorecard s'articule autour de 4 chapitres. Il a débuté par l'Introduction Générale. Le Chapitre I présente la synthèse méthodologique de l'enquête, tandis que le Chapitre II aborde la présentation de la Commune, l'offre publique de Biens et Services en contexte de décentralisation et l'analyse de cette offre de Biens et Services dans les secteurs de l'hydraulique, la santé, l'éducation et les services Communaux. Le Chapitre III présente les principaux constats relevés dans les secteurs de l'hydraulique, santé, éducation et services Communaux. Le Chapitre IV aborde le plan d'actions

pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique dans la Commune. La dernière partie est réservée à la Conclusion générale.

Chapitre 1: SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard ont été définis dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

I.1 Champ géographique et populations cibles

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard couvre l'ensemble des 07 quartiers/villages de la commune de Bakou. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans une commune que l'on peut tout enquêter, il est impossible d'interroger tous les ménages ordinaires de la commune. Pour eux, il s'agit de disposer d'un échantillon représentatif dans la commune, ce qui passe par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

I.2 Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiées, à plusieurs degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

(i) Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex. : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans

les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 319 ménages dans la Commune de Bakou. Cette enquête s'appuie sur 6 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des grappes couvrant la Commune. Un minimum de 44 ménages a été sélectionné par grappe cartographiée pour être enquêtés dans le cadre du ScoreCard. S'agissant du critère de choix du nombre de ménages à enquêter, il est à noter que puisque le nombre de grappes cartographiées dans l'échantillon était en deçà de 20, il a été convenu d'enquêter 319 ménages. Ces ménages ont été répartis dans chacune des grappes échantillonnées proportionnellement au nombre de grappes de la Commune contenues dans le shapefile.

(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune constituent des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et sont sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'Institut National de la Statistique (INS). Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jour étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CSPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans

chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h ,

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h ,

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune h , M_i le nombre de ménages dans la ZDi, et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment j choisi pour la ZDi de la Commune h .

On note que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h est donnée par :

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij} \quad \text{Au}$$

deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la $i^{\text{ème}}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h . Donc :

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}} \quad \text{Le}$$

taux

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZDi de la Commune h est alors :

de

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

I.3 Élaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

I.4 Collecte et analyse des données

Relativement au lot de l'Ouest où se trouve la commune de Bakou, c'est l'Organisation de la Société Civile (OSC) sélectionnée, l'Alliance Franco Camerounaise, qui s'est chargée de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cibles, et a procédé à la collecte des données dans la commune appartenant à ce lot. Dans un lot, l'OSC est composée d'un Responsable, des superviseurs, et des agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite, le Coordonnateur de l'OSC et ses Responsables de lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage du questionnaire ménage, la simulation et le test de sélection. À la fin, les meilleurs agents enquêteurs ont été retenus pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain. Cette dernière s'est déroulée du 03 au 09 juin 2022 et présente le bilan ci-après :

Tableau 0.1: Bilan de la collecte des données dans la commune de BAKOU

N°	Grappe	Localités (Villages/ Quartiers)	Nbre ménages enquêtés	Nbre ménages vides	Nbre de Refu s	Nbre ménages absents	Observations
01	2231	Bakou Centre	61	0	0	01	01 ménage absent du ménage.
02	2232	Ndombe, Mven Bakondji, Fondjanti, Balaloum	44	0	0	0	RAS
03	2233	Bakambé et Fopwamga	58	0	0	0	RAS
04	2234	Balouk, Ngang, Fojanti, Bangope, Koba	45	0	0	0	RAS
05	2235	Komako	63	0	0	0	RAS
06	2236	Baboutcha Fongand	49	0	0	0	RAS
Total			320	0	0	0	

Source : Enquête CCAP2, Bakou 2022

Étant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition de l'OSC *Alliance Franco Camerounaise*, ainsi que d'autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par les OSC dans le cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, elles ont bénéficié d'un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa commune de supervision.

Chapitre 2 : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE BAKOU

Dans le présent chapitre, présente l'état des lieux de la commune de Bakou, afin de faciliter la description et l'analyse de l'offre de biens et services publics perçue par les populations. Il s'articule autour de trois axes majeurs : La présentation de la commune de Bakou, l'offre des biens et services en contexte de décentralisation et l'analyse de l'offre publique dans les secteurs de l'eau, de l'éducation, de la santé et des services offerts par la commune.

II.1 Présentation de la commune

Cette section présente commune en quatre points notamment : la situation administrative, la situation démographique, la situation géographique et la situation socioéconomique et culturelle.

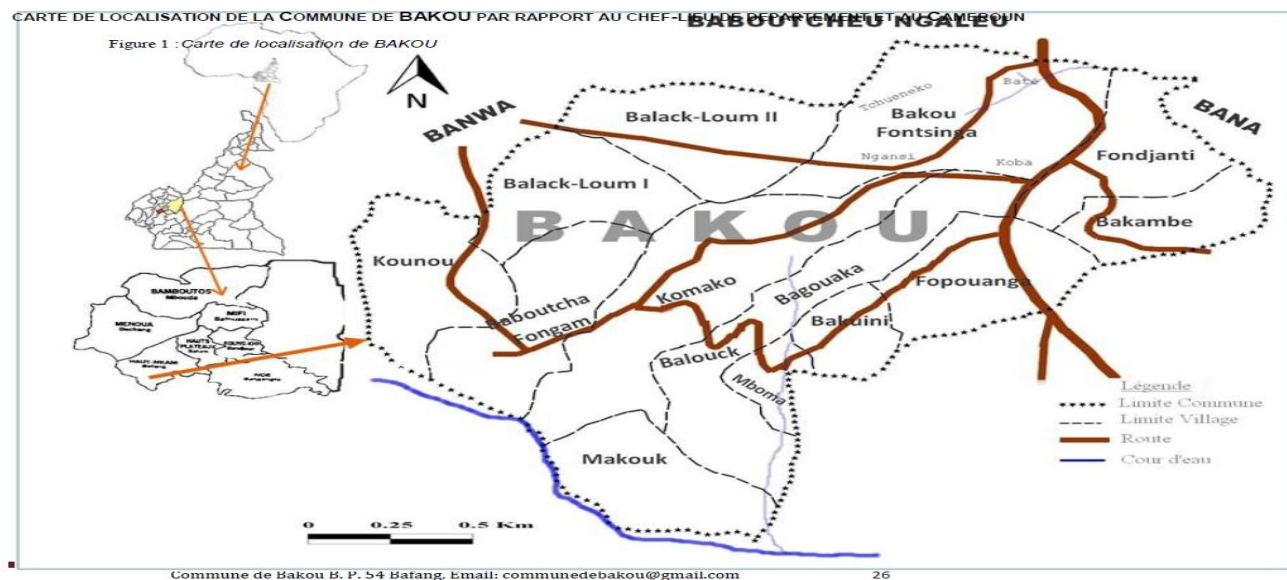
II.1.1 Situation administrative et historique

La commune de Bakou couvre l'arrondissement qui porte son nom. Historiquement, elle est sur le plan administratif créée par un décret comme la plupart des communes de l'ensemble du territoire national. En effet, initialement créée comme un district, son existence par acte juridiquement un arrondissement en 1961 par le Décret N° 61/09 Int du 30 Décembre 1961, érigé en Arrondissement en 1991 par décret N° 91/185 du 28 Mars 1991.

Ainsi, Bakou est désormais une commune et un arrondissement du Cameroun. Administrativement, la commune de Bakou est située dans l'Arrondissement de Bakou, Département du Haut-Nkam, Région de l'Ouest du Cameroun. Ses limites administrative-géographiques sont :

- Au Nord par Baboutcheu Ngaleu (arrondissement de Bafang)
- Au Sud par l'Arrondissement de Nkondjock (Nord Makombe)
- À l'Est par les Arrondissements de Banwa et Bakondji (arrondissement de Bafang)
- Au Sud-Est par le Département du Moungo
- À l'Ouest par l'Arrondissement de Bana.

Carte 2.1: Localisation de la commune dans la Région de l'Ouest et le Département du Haut-Nkam



II.1.2 Situation démographique

Étendue sur une superficie de 270 km², la population de la commune de Bakou est estimée à 13000 habitants pour une densité d'environ 48 Hab. /Km² selon le de Recensement Général de la Population du Cameroun, 2005 actualisé en 2014. Les zones de plus grande densité étant la zone urbaine, principalement à Bakou ville avec des quartiers comme Baté, Tchueneko, Ngansi et Koba.

Toujours selon les données du dernier recensement des populations, parmi les 7000 habitants de l'espace urbain de BAKOU, 70% sont des hommes et 30% des femmes. Cette proportion se justifie par la forte représentation des hommes dans les activités administratives. Les femmes se consacrant beaucoup plus à l'agriculture et à l'artisanat qui se déroulent dans le milieu rural. Cette population urbaine est assez cosmopolite et est établie dans 4 quartiers (Batè, Ngansi, Ncheuneko, Koba) à travers la ville de BAKOU.

II.1.3 Situation géographique

L'arrondissement de Bakou est géographiquement situé en zone tropicale, dans la région montagneuse de l'Ouest du Cameroun. Ses références géolocalisées soulignent qu'elle se situe à 5,2⁰ de latitude Nord et 10⁰ de longitude Est. Son altitude s'élève au-dessus de 1500m.

Le climat de l'arrondissement de Bakou est un climat de type tropical d'altitude qui est caractérisé par

04 saisons à savoir, deux saisons sèches qui vont de Novembre à Mars et de Juillet à Août. Et de deux saisons de pluies qui vont également d'Avril à Juillet et d'Août à Novembre.

Le relief de cet arrondissement est accidenté et varié. Il est dominé par des montagnes aux pentes abruptes. C'est sur les flancs de ces montagnes que l'on retrouve les cases d'habitations et les exploitations agricoles. Parmi les montagnes on note le « Liag » dans le village de Bakou, la montagne Sôgoumboué qui s'élève à 1700 mètres d'altitude à Bakambe, le Zopoueuleu et de Dozeunam à Bakuini/Ngang. Beaucoup de bas-fonds se présentent en « V » et il existe des plaines comme celle qui regroupe les dernières habitations du piémont qui forment ce que l'on appelle le Komoko-Pôkwa sud et par le même prolongement, une bonne partie de Bouboutcha-Fongam.

Pour ce qui est de la Flore, la végétation de la commune de Bakou est essentiellement constituée de forêt et de savane. La savane se trouve en haute altitude tandis que la forêt domine les basses altitudes. Dans les bas-fonds, on trouve des raphias et plusieurs types de liane. Dans certaines localités on trouve des forêts sacrées. C'est le cas par exemple de Komako qui a deux forêts sacrées à savoir, le FAN et le TAMKO. Dans les forêts il y a plusieurs essences parmi lesquelles l'iroko, le bubinga et l'acajou, l'aban, le bilinga, le bété, le caïbote, le Framiré, le Fraké, l'Azobé, le Dabéma, l'ébène, l'azobé, le sapéli, le mangossi (en langue féfé bois de haute qualité servant à la construction des ponts à cause de sa résistance). Comme produits forestiers non ligneux on distingue : le mango, le djansan, le eru, le poivre noir, le lelem (condiment du « Nkui » (sauce gluante) et la sauce jaune bamiléké, le « nko », le « tchitchou ». Les essences sylvicoles sont essentiellement l'Eucalyptus.

Pour les espèces agro-forestières, on rencontre principalement, le *Canarium schweinfurhii*, le colatier, les manguiers, le safoutier, le palmier à huile et le palmier raphia. Les vergers de palmiers à huile sont essentiellement constitués de variétés locales qui sont rustiques et de productivité très marginale. Seules les palmeraies modernes utilisent les variétés améliorées. Les cultures vivrières sont essentiellement le macabo, l'igname, le manioc, le bananier, etc. Dans la commune, il existe plusieurs réserves forestières. Parmi ces réserves, on trouve les réserves forestières de Bakou qui couvrent une partie de Bakuini (Ngang), la réserve forestière de Fopouanga (MAAH) d'environ 460 hectares.

Ces réserves restent non classées. Komako-Pôkwa partage avec la communauté Bouboutcha-Fongam, la

forêt communautaire qui porte leurs deux noms, et qui couvre une superficie de 2700Ha. La convention de gestion de ladite forêt attend d'être signée (Source : Enquête menée auprès des Services en charge des forêts). Le phénomène des feux de brousse a été particulièrement remarqué dans la zone de savane, et a été souligné par la population comme un problème environnemental.

Relativement à la Faune, dans les forêts et les réserves forestières de la commune de Bakou, on rencontre une faune diversifiée et très riche. On y trouve des espèces sauvages comme les cynocéphales, le chimpanzé, le lièvre, la biche, le porc-épic, le hérisson, le rat, la perdrix, le pangolin, la mangouste, l'antilope, la panthère, l'hyène, la vipère, le boa, le mamba vert, le piton, le cobra, la taupe, le varan, les grenouilles goliathes, les crabes, etc. Comme espèces domestiques, il y a les chèvres, les poules les porcs, le canard, et le lapin. Parmi les espèces halieutiques, on distingue les silures, le « Djangamoto » qui désigne une espèce de petits poissons blancs, la sardine et parfois le caïman. Les activités de pêche ou de pisciculture sont très réduites, de même que celles de chasse. Ce sont des activités fortes marginales dédiées à l'autoconsommation.

II.1.4 Situation socioéconomique et culturelle

Constitué principalement des ethnies Bamiléké (90%) et des Diboum (10 %), avec pour orientation religieuse dominante le Christianisme et l'animisme, l'organisation sociale de Bakou est sacralisée autour de la famille. Cette dernière est composée du père, de la mère, des enfants, des grands parents, des oncles et tantes à qui s'ajoutent les cousins. Elle est dirigée par le père, chef de famille, gestionnaire des biens de la famille. Le père organise la famille et répartie les tâches à chaque membre : généralement, les femmes et les enfants s'occupent des travaux ménagers, de certains travaux champêtres (culture légume, maïs.) du petit commerce, des produits de cuisine etc. Alors que la garde des animaux et la culture du café, cacao reviennent aux hommes. Les femmes et enfants peuvent gérer les revenus des activités. En termes de potentiel touristique, il est diversifié et peu inventorié au niveau de l'institution communale ; mais aucun aménagement n'y est effectué pour son exploitation.

Sur le plan économique, il faut tout d'abord noter que de manière générale, l'arrondissement de Bakou présente un relief assez difficile à l'agriculture (ainsi que des activités connexes liées à cette dernière telles que : les GIC) qui pourtant constitue l'une des principales ressources économiques de la commune à côté du commerce, de l'élevage et des tontines. Dans le centre urbain où réside la plupart des activités administratives et la majeure partie des travailleurs salariés complètent l'activité économique de la commune. En outre de la difficulté liée à la création des espaces cultivables, il faut tout de même noter l'omniprésence des pierres et des blocs rocheux qui fournissent de grandes potentialités pour des activités telles que : les constructions d'habitations, les constructions des ponts, la création des carrières et les constructions routières.

II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

Au-delà du fait que dans beaucoup d'autres pays francophones, la décentralisation est un héritage colonial important, il faut tout de même noter des avancées notoires en la matière au Cameroun. Se propageant comme un objectif de management salvateur, nombreux sont les pays africains qui, dans la décennie des années 1990 ont adopté ce mode d'administration jusqu'à l'aube du deuxième millénaire. Le modèle camerounais, axé sur la gestion d'une CTD par un conseil municipal ou régional remonte à la période d'entre les deux guerres mondiales. Ainsi, entre 1920 et 1930, sont créées les « Native Authorities », première forme de municipalisation. Ce processus s'est renforcé en 1941 notamment avec la création des communes mixtes urbaines dans les villes de Douala et de Yaoundé et par plusieurs relatives à la désignation des administrateurs locaux.

Depuis la constitution de 1996 qui établit le Cameroun comme étant un État unitaire décentralisé, la décentralisation camerounaise a connu un tournant important, conduit certainement par les effets néfastes de la crise socio-économique et politique vécue pendant la décennie. Cette constitution a servi de base à la mise en place de plusieurs corpus juridiques permettant de renforcer le mécanisme de décentralisation. La Loi n° 2004/17 du 22 juillet 2004 portant sur l'orientation de la décentralisation, la Loi n° 2004/18 du

22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes, faisant de ces dernières des entités décentralisées de base de l'État, la Loi n° 2004/19 du juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions, et la loi n°2019/024 du 24 décembre portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées.

Cette dernière constitue une évolution importante dans la mesure où elle définit plusieurs compétences en matière de capital humain, de l'eau, de la santé et des services transférés tant aux communes qu'aux régions. Les régions étant récentes, nous accorderons ici une attention aux compétences communales qui sont inscrites au titre II de ladite loi. Cette loi prévoit pour chaque commune, qu'en plus de la gestion et de la surveillance des services communaux, elle doit également exercer ces compétences transférées.

II.2.1. Les compétences transférées dans le secteur de l'éducation

Dans la loi n°2019/024 de 2019, les compétences de capital humain transférées aux communes sont définies dans l'article 161 de la section I du chapitre III. Elles sont liées à l'éducation, l'alphabétisation et la formation professionnelle. Ainsi, en matière d'éducation, les communes doivent exercer les compétences suivantes :

- Création, conformément à la carte scolaire, gestion, équipement, entretien et maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements préscolaires de la Commune ;
- Recrutement et prise en charge du personnel enseignant et d'appoint desdites écoles ;
- Acquisition du matériel et des fournitures scolaires ;
- Participation à la gestion et à l'administration des lycées et collèges de l'État et de la Région par le biais des structures de dialogue et de concertation.

En matière alphabétisation :

- Exécution des plans d'élimination de l'analphabétisme en relation avec l'administration régionale ;
- Participation à la mise en place et à l'entretien des infrastructures et des équipements éducatifs

En matière de formation technique et professionnelle, la commune se doit :

- D'élaborer un plan prévisionnel local de formation et de recyclage ;
- D'élaborer un plan communal d'insertion ou de réinsertion professionnelle ;
- Participer à la mise en place, à l'entretien et à l'administration des centres de formation.

II.2.1. Les compétences transférées dans le secteur de la santé

Les compétences de santé transférées aux communes sont définies dans l'article 160 de la section unique du chapitre II. Il s'agit de :

- La création, l'équipement, la gestion et l'entretien des centres de santé à intérêt communal, Conformément à la Carte sanitaire ;
- Recrutement et la gestion du personnel infirmier et paramédical des centres de santé intégrés et des centres médicaux d'arrondissement ;
- L'assistance aux formations sanitaires et établissements sociaux ;
- Le contrôle sanitaire dans les établissements de fabrication, de conditionnement, de stockage, ou de distribution de produits alimentaires, ainsi que des installations de traitement des déchets solides et liquides produits par des particuliers ou des entreprises.

II.2.1. Les compétences transférées dans le secteur de l'eau

Pour ce qui est de l'approvisionnement en eau dans la commune, selon la loi n°2019/024 de 2019, il est prévu en son chapitre I, section II que l'alimentation en eau potable et la protection des ressources en eaux souterraines et superficielles relève de la responsabilité de la commune. À cet effet, une analyse de cette partie de la loi sur les CTD souligne donc que l'accès des populations à cette source d'énergie vitale participe pleinement des missions des CTD car comme dit le dicton « l'eau c'est la vie ».

II.2.4. Les compétences transférées dans le secteur des services communaux

« La Commune est la collectivité territoriale décentralisée de base » telle que le stipule la loi N°2004/018 fixant les règles applicables aux Communes. En plus d'impulser le développement local, son leitmotiv est d'améliorer le cadre et les conditions de vie des populations. A cet effet, elle se doit de promouvoir des activités à mène d'impulser le changement et de créer de la valeur notamment dans le domaine agropastoral, l'artisanat et la pisciculture dans l'intérêt communal ; la construction, l'équipement, la gestion et l'entretien des marchés, gares routières et abattoirs ; l'organisation d'expositions commerciales locales ; l'appui aux micro-projets générateurs de revenus. Par ailleurs, le code général des collectivités territoriales décentralisées (CTD) élaboré en 2019 conserve les pouvoirs accordés aux collectivités locales et aux régions, mais les étend pour permettre une meilleure application des principes de subsidiarité. Par conséquent, la commune de Bakou est responsable de l'offre des services de base à la population notamment : l'eau, l'électricité, la santé, l'éducation sous le contrôle et la coordination des services déconcentrés de l'Etat (SDE) tels que les délégués départementaux de l'éducation de base (MINEDUB), de l'éducation secondaire (MINESEC), de l'eau et de l'énergie (MINNEE), de la santé (MINSANTE). Ainsi, l'enquête de perception sur la satisfaction du service rendu par l'offre publique dans ces différents

domaines de compétence visait tout d'abord à faire un inventaire, ou plus précisément dans le meilleur des cas un état de lieu dans la commune de Bakou.

II.3. Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles

Dans cette dernière articulation de ce chapitre, l'objectif est de présenter sur la base des informations recueillies sur le terrain, les différentes offres en biens et services contenues dans les bases des SDE (Services Déconcentrés de l'État) respectif aux quatre (04) secteurs d'activités ciblés. Ainsi, il sera présenté et analysé dans les tableaux ci-dessous les données collectées auprès des administrations sectorielles concernées par les secteurs de l'approvisionnement en eau (1) ; de la santé (2) ; de l'éducation (3) et enfin des services communaux (4).

II.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau

Le tableau 2.2 présente l'état des lieux de l'hydraulique dans la commune de Bakou.

Tableau 2.1 : État des lieux des points d'eau dans la commune selon les données du DD/MINEE et de la Commune

Type de point d'eau potable	Existence/ disponibilité des sources d'approvisionnement		Nombre de points d'eau de ce type		Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel	
	DD/ MIN EE	Com mune	DD/ MIN EE	Com mun e	DD/ MIN EE	Com mun e	DD/MI NEE	Commune	DD/MINEE	Commune
Puits avec pompe à motricité humaine	Oui	Non	0	0	0	-	0	-	0	-
Puits avec pompe électrique	Non	Non	0	0	0	-	0	-	0	-
Forages avec pompe à motricité humaine	Oui	Oui	0	7	0	2	0	0	0	0
Forage avec pompe électrique	Non	Non	0	0	0	-	0	-	0	-
Borne-fontaine	Oui	Oui	0	8	0	8	0	-	0	-
Source	Oui	Oui	0	0	0	-	0	-	0	-
Réseau d'adduction d'eau communal	Oui	Oui	0	2	0	2	0	2	0	2
Total			0	17	0	2	0	2	0	2

Source : Enquête CCAP2, Bakou 2022

L'analyse des données ci-dessus croisées avec celles fournies des sectorielles permet d'effectuer le constat

selon lequel, bien que dans l'ensemble les services départementaux du MINEE disposent de l'information sur l'existence des sources d'approvisionnement en eau de la commune, ces derniers n'ont par contre pas l'information exacte sur les quantités de ces sources. Ainsi, à l'exception des sources « Forages avec pompe à motricité humaine », « Borne-fontaine » et « Réseau d'adduction d'eau communal » où les informations recueillies étaient divergentes, toutes les autres informations vont dans le même sens.

II.2.2 Secteur santé

En termes de disponibilité des formations sanitaires dans la commune, et d'après les informations recueillies auprès des services départementaux du MINSANTE, le tableau 2.4 révèle qu'il existe 07 formations sanitaires toutes fonctionnelles, disposant d'un COSA/COGES actif dans la commune de Bakou. Ces FOSA bénéficient d'un accompagnant logistique de la commune tel que le présente le tableau 2.4 ci-dessous.

Tableau 2.2: État des lieux des formations sanitaires couvrant la commune

Type de formation sanitaire	Nombre de formation sanitaire de ce type	Nombre de formations sanitaires fonctionnelles de ce type	Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels	Accompagnement de la commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Nature de l'accompagnement					
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique		Autres (à préciser)
Centre de santé / Centre de santé intégrée	04	04	04	Oui	-	-	-	Oui	-	
Centre Médical d'Arrondissement	01	01	01	Oui	-	-	-	Oui	-	
Hôpital de district	00	00	00	Non	-	-	-	-	-	
Hôpital regional	00	00	00	Non	-	-	-	-	-	
Hôpital de reference	00	00	00	Non	-	-	-	-	-	
Formation sanitaire privée	02	02	02	Oui	-	-	-	Oui	-	
Autres (à préciser)	00	00	00	Non	-	-	-	-	-	
Total	07	07	07							

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

II.2.3 Secteur de l'éducation

Le tableau 2.5 fait un état des lieux des services de l'éducation de la commune de Bakou. Il en ressort que la commune de Bakou parmi 21 unités d'enseignements prévues par la carte scolaire, 17 sont existantes

et opérationnelles dans les cycles maternelle et primaire de la commune. Sur ces 17 unités seulement 04 possèdent les APE fonctionnelles. Ces informations proviennent de la collecte de données mobilisée auprès de sectorielle départementale en charge de l'éducation (MINEDUB).

Tableau 2.3: État des lieux des services de l'éducation

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
-Maternel	Public	08	04	00	00	03
	Privé laïc		00	--	--	--
	Privé confessionnel		01	00	00	00
	Ecole de parents		00	--	--	--
Primaire	Public	13	12	00	00	01
	Privé laïc		00	--	--	--
	Privé confessionnel		02	00	01	00
	Ecole de parents		00	--	--	--
Secondaire 1 ^{er} cycle	Public	--	--	--	--	--
	Privé laïc	--	--	--	--	--
	Privé confessionnel	--	--	--	--	--
	Ecole de parents	--	--	--	--	--
Secondaire 2 ^{ème} cycle	Public	--	--	--	--	--
	Privé laïc	--	--	--	--	--
	Privé confessionnel	--	--	--	--	--
	Ecole de parents	--	--	--	--	--
Total		21	17	00	00	04

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

II.2.4 Secteur des services communaux

Le tableau 2.6 présente les différents services par institution communal à Bakou. La plupart des différents services offerts par la commune de Bakou sont disponibles exception faite pour la gestion des déchets et le transport public. Toutefois, cette majorité n'est plus respectée lorsqu'on se réfère au délai pour l'obtention de ces services

Tableau 2.4: Inventaire des services communaux

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service
Établissement d'actes d'état-civil	Oui	60 Jours
Délivrance des documents d'urbanisme	Oui	Non
Aménagement des voiries	Oui	Non
Gestion des déchets / Assainissement	Non	Non
Légalisation des documents	Oui	1 Jour
Authentification des documents	Oui	1 Jour
Hygiène et salubrité	Oui	
Aménagement des espaces verts et de loisirs	Oui	
Aménagement des aires de jeux	Oui	
Éclairage public	Oui	
Transport public	Non	
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	Oui	
Autres (à préciser)	Non	

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Chapitre 3 : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES

L'enquête CCAP traduit la ferme volonté de l'exécutif communal de s'enquérir du niveau de satisfaction des populations sur les biens et services publics de base offerts dans la commune de Bakou. L'objectif étant d'assurer une meilleure gestion des ressources mises à la disposition des communes, mais aussi de promouvoir une gouvernance participative. A cet effet, le présent chapitre met relief les principaux résultats faisant suite aux différents constats effectués dans les secteurs de l'hydraulique, les services de santé, les services liés l'éducation et enfin la fourniture des services communaux dans la commune de Bakou.

III.1 Description de la population enquêtée

Le tableau 3.1 ci-dessous montre la répartition des répondants (chef de ménage ou non) selon le milieu de résidence. En effet, l'échantillon de l'enquête était composé de 320 ménages. Le taux de couverture de l'échantillon révèle que tous les ménages de l'échantillon ont été enquêtés soit 100%. L'unité d'enquête étant le ménage, le questionnaire était administré en priorité au chef de ménage ou à tout autre membre du ménage présent au moment du passage des agents enquêteurs et disposant des informations sur le ménage pouvait devenir répondant.

Tableau 3.1: Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe

	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage						Total
	Chef de Ménage	Conjoint (e) du Chef de Ménage	Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Domestique	
Urbain	100,0	,0	,0	,0	,0	,0	100,0
Rural	64,5	11,6	14,8	,9	7,9	,3	100,0
Total	64,7	11,6	14,7	,9	7,8	,3	100,0

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

Il ressort du tableau 3.1 que tous les répondants sont des chefs de messages en milieu urbain. Tandis qu'en milieu le rural ils le sont en majorité soit 64,50% ; 14,80% des répondants sont des fils/filles du chef ou

de son/sa conjointe, 11,70% les conjoint(e)s du chef de ménage et 7,90% sans parenté avec le chef ou son/sa conjointe.

De plus, la majorité des répondants dans la Commune de Bakou sont âgés de plus de 50ans. Les hommes sont prédominants dans cette catégorie comparativement aux femmes soient 47,30% et 43,20% respectivement tel que le présente le tableau 3.2 ci-dessous. Cependant les femmes sont plus nombreuses dans la catégorie des 20ans à 35ans soit 30,30%.

Tableau 3.2 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge

	Sexe de l'enquêté							
	Masculin		Féminin			Total		
	Strate de résidence		Strate de résidence			Strate de résidence		
	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total
Moins de 20 ans	5,3	5,3	,0	3,1	3,0	,0	4,4	4,4
[20 - 35[	25,0	25,0	100,0	29,2	30,3	100,0	26,7	27,2
[35 - 50[	22,3	22,3	,0	23,8	23,5	,0	23,0	22,8
Plus de 50 ans	47,3	47,3	,0	43,8	43,2	,0	45,9	45,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

La description de la population enquêtée a permis de dresser le profil des répondants. Les résultats qui vont suivre permettront d'apprécier la perception des ménages par rapport à l'approvisionnement en eau potable.

III.1 Approvisionnement en eau potable

L'Arrêté N°2010/00000298/A/MINEE du 01/09/2010, fixant les conditions et modalités techniques de l'offre en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat, précise que la Commune assure la maîtrise d'ouvrage et la gestion des puits et des forages. Rendu à la douzième année de la mise en œuvre de cet arrêté, il n'est pas superflu de marquer un temps d'arrêt pour apprécier non seulement son effectivité, mais également la satisfaction des populations concernant ce secteur primordial pour l'amélioration de leur bien-être. A cet effet, la présente section met en relief les résultats du Contrôle Citoyen de l'Action Publique concernant l'offre de l'eau potable dans la Commune de Monatélé. Ces résultats s'illustrent autour des plusieurs axes notamment : l'inventaire des points d'accès à l'eau potable, leur fonctionnalité, les mécanismes de gestion et d'entretien et la satisfaction des ménages quant à l'utilisation des services de l'eau dans la commune.

III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune de BAKOU

Le tableau 3.3 révèle, qu'il existe plusieurs systèmes d'approvisionnement en eau disponibles dans la commune de Bakou. Les plus prisées sont les sources soit 83,80%, les forages avec pompe à motricité humaine soient 26,90%, et les forages avec pompe à motricité électriques 15,60%.

Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence

	Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Puits à ciel ouvert	Forages avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Borne-fontaine	Source	Marre	Réseau d'adduction d'eau	Adduction en eau potable (CAMWATER)	Rivière	Autre
Urbain	,0	,0	,0	,0	,0	,0	100,0	,0	,0	50,0	,0	,0
Rural	8,5	,3	,0	27,0	15,7	4,1	83,6	,3	,9	,0	9,1	,3
Total	8,4	,3	,0	26,9	15,6	4,1	83,8	,3	,9	,3	9,1	,3

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

En termes d'utilisation, un point d'approvisionnement en eau est public lorsqu'il n'appartient pas au patrimoine du ménage. Le tableau 3.4 révèle à cet effet que, dans la commune de Bakou, quel que soit la strate de résidence la principale source d'approvisionnement en eau publique soit 61,60%. Cependant, lorsqu'on considère une répartition en fonction du milieu de résidence, l'on observe que tous les ménage en milieu urbain s'approvisionnent à une source publique tandis qu'en zone rurale un peu plus de 3 ménages sur 5 utilisent un point d'eau public. Par ailleurs, le principal type de point d'approvisionnement en eau potable en milieu rural est la source soit 68,20%, suivi des forages avec pompe à motricité humaine soit 26,20% tandis qu'en milieu urbain les ménages utilisent dans des proportions identiques les sources et le réseau d'adduction d'eau communal soit 50% respectivement.

Tableau 3.4: Utilisation d'une source d'eau publique

	Proportion (%) de ménages utilisant une source d'eau publique	Puits avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	Source	Rivière	Réseau d'adduction d'eau	Borne-fontaine	Total
Urbaine	100	,0	,0	,0	50,0	,0	50,0	,0	100,0
Rurale	61,3	1,0	,5	26,2	68,2	1,5	,0	2,6	100,0
Total	61,6	1,0	,5	25,9	68,0	1,5	,5	2,5	100,0

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune de BAKOU

Cette présente les résultats sur l'accès, la disponibilité et l'utilisation des points d'eau. Si la plupart des ménages de la commune de Bakou s'approvisionnent à une source publique, le tableau 3.5 révèle qu'un ménage sur deux déclarent l'eau est disponible à leur principale source d'approvisionnement tout au long de l'année en milieu urbain. En milieu rural cette proportion est moindre comparativement au milieu urbain soit 45,90%.

Tableau 3.5: Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

	Proportion (%) de ménages ayant déclaré que le point d'eau utilisé est disponible toute l'année	Proportion (%) de ménages ayant déclaré que le point d'eau utilisé est disponible toute la journée	Forage avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	Source	Rivière	Réseau d'adduction d'eau	Total
Urbaine	50,0	100,0	,0	,0	50,0	,0	50,0	100,0
Rurale	45,9	45,0	,7	6,3	91,6	1,4	,0	100,0
Total	45,9	45,3	,7	6,2	91,0	1,4	,7	100,0

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

Parmi les ménages ayant déclaré la disponibilité du principal point d'eau tout au long de l'année, tous les ménages en milieu urbain affirment avoir accès à leur principale source d'approvisionnement en eau toute la journée. Par contre en milieu rural seulement 45,90% des ménages ont accès en longueur de journée à la principale source d'approvisionnement en eau. Dans l'ensemble, neuf ménages sur dix déclarent que l'eau est disponible dans les sources tout au long de la journée dans la commune de Bakou.

Par ailleurs lorsqu'on s'intéresse à la couverture des besoins en eau des ménages dans la commune de Bakou, force est de constater seulement 26,90% des ménages affirment que la fréquence disponibilité en eau à leur principale source d'approvisionnement correspond à leurs besoins quotidiens. En s'intéressant au milieu de résidence, l'on observe qu'aucun ménage en milieu urbain n'affirme que la fréquence disponibilité en eau à leur principale source d'approvisionnement correspond à leurs besoins quotidiens Tandis qu'en milieu rural la plupart des ménages soit 86,90%, déclarent avoir accès à leur principale source d'approvisionnement en eau 2 fois tout au long de la journée.

Tableau 3.6: Correspondance entre disponibilité de la principale source d’approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages

	Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d’approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau	Fréquence de disponibilité de la principale source d’approvisionnement en eau			
		Une fois	Deux fois	Trois fois	Total
Urbain	0	0	0	0	0
Rurale	26,9	7,7	86,5	5,8	100,0
Total	26,9	7,7	86,5	5,8	100,0

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

Plusieurs raisons pourraient être évoquées pour expliquer l’inadéquation entre la couverture du besoin en eau et la fréquence de disponibilité de l’eau à la principale source d’approvisionnement en eau, parmi lesquels le dysfonctionnement du mécanisme d’entretien et de pérennisation de ces ouvrages hydrauliques. Or un approvisionnement régulier en eau nécessite également l’entretien et la maintenance des points de desserte d’eau au niveau de la commune.

III.2.3 Entretien et maintenance de points d’eau dans la commune

L’entretien et la maintenance des points d’eau joue un rôle essentiel pour un approvisionnement continu en eau. Chaque point d’eau devrait avoir un dispositif d’entretien et de maintenance la pérennisation ce point d’eau. Le tableau 3.7 présente la proportion des ménages dont le principal point d’eau a été en panne et le temps observé pour la remise en service de ce point d’eau au cours des 06 derniers mois.

Tableau 3.7: Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d’eau utilisé

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages dont le principal type de point d’eau a été panne au cours des 6 derniers mois	Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d’un point d’eau				
		Moins d’une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois exclu et trois mois	Plus, de trois mois	Total
Urbain	50	0	100	0	0	100
Rural	34,90	51,50	11,80	16,20	20,60	100
Ensemble	35	50,70	13	15,90	20,30	100

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

S’agissant de la fonctionnalité de la principale source d’eau sur le dernier semestre, le tableau 3.7 révèle que 34,90% des ménages en milieu rural déclarent que leur point d’eau principale a connu une panne au

cours des 06 derniers mois. Tandis qu'en milieu urbain, un ménage sur deux déclare également avoir connu une panne à leur principale source d'approvisionnement en eau. Le temps d'attente pour la remise en service diffère suivant le milieu de résidence. En effet, tous les ménages en milieu urbain déclarent que les pannes connus à leur principal point d'eau sont résolues sur une période allant d'une semaine à un mois. Cette longue attente a des effets sur les conditions de vie des ménages, qui doivent se donner plus d'effort pour se ravitailler en eau potable.

Par contre en milieu rural, un peu plus d'un ménage sur deux déclarent que la remise en service des points d'eau en panne se résout au courant de la même semaine. Renforcer le mécanisme de gestion des points d'eau et recycler les COGES sur les mécanismes d'entretien sont des mesures qui sauraient pallier à ce manquement.

Le tableau 3.8 présente la typologie des acteurs qui interviennent dans la remise en service du principal type de point d'eau en cas de panne. L'analyse de ce tableau révèle que c'est la commune qui s'implique principalement dans la remise en service des points d'eau en milieu rural soit 27,70% avec une faible contribution des chefs de villages/quartier soit 2,10% et d'autres partenaires 6,70%. Tandis qu'en milieu urbain c'est CAMWATER qui se charge des remises en service sur le réseau d'adduction d'eau.

L'absence des COGES dans la remise en service des points d'eau révèle que le mécanisme de gestion autour des points d'eau ne fonctionne pas comme il se doit dans la commune de Bakou. La création de nouveaux COGES, la redynamisation de ceux existant ainsi que la sensibilisation des COGES sur leur rôle sont impératifs pour améliorer l'offre des services dans le secteur de l'eau dans la commune de Bakou.

Tableau 3.8: Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau

Milieu de résidence	Acteur de remise en service du principal type de point d'eau						
	Commune	État	Elite	Comité de gestion du point d'eau	Chef de village / quartier	CAMWATER /CDE	Autres partenaires
Urbain	0	0	0	0	0	50	0
Rural	27,70	0	0,50	0,50	2,10	0	6,70
Ensemble	27,40	0	0,50	0,50	2	0,50	6,60

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

Pour ce concerne la gestion, l'entretien et la maintenance des points d'eau, le tableau 3.9 montre que pour un peu plus de trois ménages sur cinq, c'est la communauté qui œuvre principalement dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal point d'eau dans la commune de Bakou avec le soutien de la commune bien que celui-ci soit effectif dans une moindre 32%. Par contre l'implication des COGES reste marginale soit 2,10%, mettant une fois de plus en exergue la nécessité de revoir le mécanisme de gestion autour des points d'eau.

Tableau 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau

	Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal type de point d'eau				
	COGES	Commune	CAMWATER	Communauté	Autres
Urbaine	,0	,0	50,0	50,0	,0
Rurale	2,1	32,3	,5	62,1	12,3
Total	2,0	32,0	1,0	61,9	12,2

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

La gestion, l'entretien et la maintenance des points d'eau nécessite également des moyens financiers. Les ménages dans la commune de Bakou contribuent financièrement pour pallier à des éventuels problèmes de panne de la principale source d'approvisionnement en eau. Le tableau 3.9 révèle que, dans la Commune de Monatélé, seulement 31,60% des ménages contribuent financièrement au fonctionnement du COGES. Ceci pouvait expliquer la faible implication des COGES parmi les intervenants chargé d'assure la gestion, l'entretien et la maintenance du principal point d'eau.

Le tableau 3.9 ci-dessous analyse la contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES. Il ressort que, deux ménages sur 10 dans la commune de Bakou contribuent financièrement au fonctionnement du COGES. Lorsqu'on s'intéresse au milieu de résidence, l'on constate qu'aucun ménage en zone urbaine ne participe financièrement au fonctionnement du COGES. En revanche, deux ménages sur 10 contribuent financièrement en milieu rural à hauteur de 300 F au fonctionnement du COGES. Tous ces ménages, contribuent annuellement au fonctionnement du COGES. De plus, le montant contribué d'après eux, n'est pas élevé.

Tableau 3.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages qui contribue financièrement au fonctionnement du COGES	Montant moyen de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES	Proportion (%) de ménages qui trouvent élevé le montant de la contribution financière au fonctionnement du COGES	Répartition des ménages selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES	
				Année	Total
Urbain	0	0	0	0	0
Rural	2,10	300	0,00	100	100
Ensemble	2	300	0,00	100	100

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune

Cette sous-section s'intéresse à la distance et au temps mis pour atteindre le principal point d'approvisionnement en eau. Le tableau 3.11 révèle que la distance moyenne parcourue par les ménages pour atteindre la principale source publique d'approvisionnement en eau est de 1247,10m. Les ménages parcourent en moyenne 1,25Km en zone rurale pour accéder à l'eau contrairement aux ménages de la zone urbaine qui ne parcourent que 100 m en moyenne. Par ailleurs, le temps moyen mis pour arriver à ce point d'eau est de 5 min en milieu urbain et 14,60 min en milieu rural. De plus, le temps d'attente moyen au point d'eau est de 2,50 min en milieu urbain et 7,80 min en milieu rural. Ces chiffres sont proportionnels au nombre moyen de personnes rencontré habituellement au point d'eau.

Tableau 3.11: Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source

	Distance moyenne (en m) du ménage par rapport à la principale source publique d'approvisionnement en eau	Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d'eau	Moyen (en minutes) d'attente au point d'eau	Nombre moyen de personnes qu'un ménage à l'habitude de trouver à ce point d'eau	Répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau				
					Très bon	Bon	Passable	Mauvais	Total
Urbaine	100,0	5,0	2,5	15,0	,0	,0	100,0	,0	100,0
Rurale	1258,8	14,6	7,3	7,8	7,2	47,2	39,0	6,7	100,0
Total	1247,1	14,5	7,3	7,8	7,1	46,7	39,6	6,6	100,0

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

En ce qui concerne le degré de satisfaction du service rendu par la principale source d'approvisionnement dans la commune de Bakou, la majorité des ménages soit 46,70% estime le service le rendu par la principale source d'approvisionnement en eau. Cependant la proportion des ménages qui l'estime passable est tout aussi importante soit 39,60%. En s'intéressant au milieu de résidence, l'on observe que la majorité des ménages ruraux soit 47,20% juge bon le service rendu par leur principal point d'approvisionnement en eau, 39% l'estiment passable, et 6,7% le trouvent Mauvais. Tandis qu'en milieu urbain, tous les ménages le trouvent passable.

Le tableau suivant présente la répartition des ménages selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau. En effet, parmi les critères qui caractérisent une eau potable, les plus classiques sont généralement l'odeur, le goût et la couleur. Le tableau 3.12 permet d'apprécier le degré de potabilité de la principale source d'approvisionnement selon ces critères. Il en ressort que 50% des ménages dans l'espace urbain affirment que la principale source d'approvisionnement en eau a une couleur mais aucun de ces ménages ne souligne que cette eau est odorante ou encore possède un goût.

Par contre dans le milieu rural la majorité des ménages soit 54,40% déclarent que leur principale source d'approvisionnement en eau a une couleur, 17,40% affirment que cette eau a également un goût, et 10,80% une odeur. D'où l'importance de potabiliser cette eau avant de la consommer.

Tableau 3.12: Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclarés que l'eau de la principale source d'approvisionnement en eau :		
	A une d'odeur	A un goût	A une couleur
Urbain	0	0	50
Rural	10,80	17,40	54,40
Total	10,70	17,30	54,30

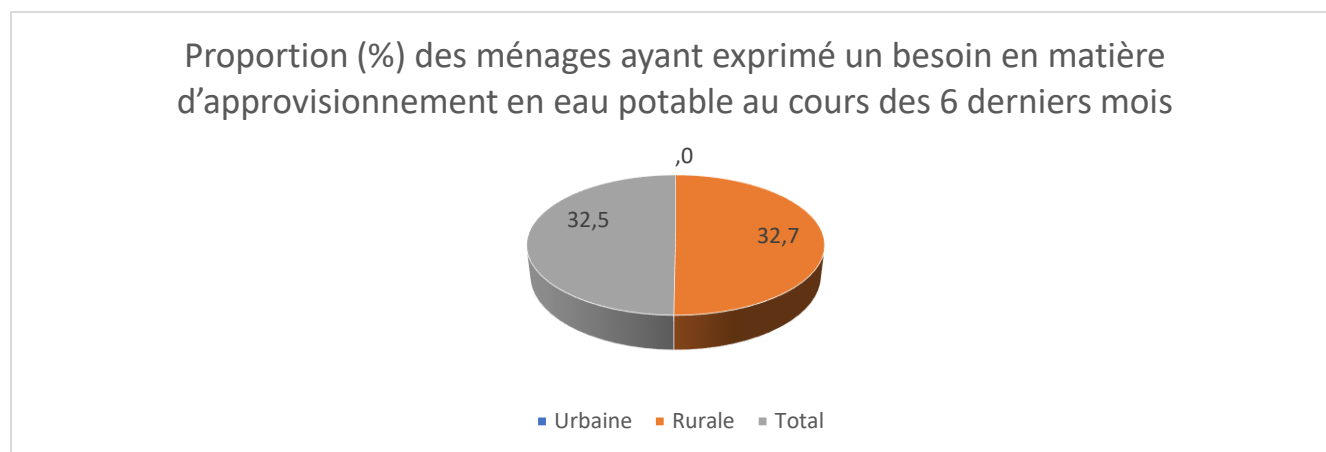
Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune

La figure 3.1 montre la proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois dans la commune de Bakou.

Il ressort que, presque 32,5% des ménages dans la commune de Bakou ont exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau. Parmi ces messages, 32,7% viennent du milieu urbain.

Figure 3.1: Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin



Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

Tableau 3.13: Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

Proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois		Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé :								Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfait
		Au Maire	À l'État	À une élite	Au Comité de gestion du point d'eau	Au Chef de village/ quartier	À l'Autorités administratives	À Camwater/CDE	À Autre	
Milieu de résidence	Urbain	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Rural	100,0	2,9	13,5	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	1,0
Ensemble		100,0	2,9	13,5	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	1,0

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

Cependant, parmi les ménages ayant exprimé ce besoin, le tableau 3.13 révèle que tous se sont adressés 100% s'adressent au maire. Cependant 13,5% des ménages se sont adressés aux élites, 2,9% aux autorités administratives et 1% au chef de village. Par ailleurs ce même tableau montre que seul 1% des ménages ruraux ayant exprimé en eau un besoin, sont satisfaisants. Ce qui pousse à réaliser que au moins 99% des ménages ne trouvent pas satisfaction en matière d'eau. Ce qui remet en avant la nécessité d'améliorer la l'offre des services en eau commune de Bakou.

La satisfaction du besoin en eau potable de Bakou peut aussi être appréciée dans le temps à travers les réponses exprimées par les ménages enquêtés et dont les statistiques sont fournies dans le tableau 3.14 ci-dessous. Le constat majeur qui en ressort est qu'il faut un minimum d'un mois et maximum trois pour obtenir une réponse favorable à la satisfaction des besoins des ménages en milieu rural.

Tableau 3.14: Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction

Milieu de résidence	Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage	Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau			
		Moins d'un mois	Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois	Total
Rural	1,0	0,00	100,0	0,00	100,0
Ensemble	1,0	0,00	100,0	0,00	100,0

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

Le tableau 3.14 fait état de ce que, la totalité des ménages ruraux soulignent que non seulement il leur faut un minimum d'un mois pour avoir une réponse favorable à la satisfaction de leur besoin mais en plus, 100% de ces ménages enquêtés en milieu rural affirment que cette réponse est favorable au cours du premier trimestre du besoin exprimé c'est-à-dire entre un mois et trois mois.

Par ailleurs, le tableau 3.15 ci-dessous, présente les résultats sur la non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable dans la commune de Bakou. La lecture de ce tableau révèle que 3 ménages sur 4 déclarent ne pas être satisfaits de l'approvisionnement en eau potable dans la commune Bakou. Ces ménages sont prédominants en milieu urbain où la quasi-totalité des ménages affirment ne pas être satisfaits comparativement au milieu rural soit 77, 40%.

Tableau 3.15 : Non satisfaction de l’approvisionnement en eau potable

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits de l’approvisionnement en eau potable	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :						
		Éloignement du point d’eau	Mauvaise qualité de l’eau	Insuffisance des points d’approvisionnement en eau	Mauvaise gestion du point d’eau	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l’approvisionnement en eau	Autre
Urbain	100	0	0	0	0	0	0	0
Rural	77,40	35	57,30	94,70	3,70	1,20	0	0,40
Ensemble	77,50	34,70	56,90	94	3,60	1,20	0	0,40

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

Le tableau 3.15 ci-dessous nous donne également de constater que parmi les ménages non satisfaits des services dans ce secteur, plusieurs motifs sont évoqués par ceux-ci notamment : Il s’agit de l’insuffisance des points d’approvisionnement en eau, de la mauvaise qualité de l’eau et de l’éloignement du point d’eau soit respectivement à 94,70% 57,60% et 35%. Malgré les efforts par la commune en matière d’approvisionnement en eau potable, la qualité des eaux reste une préoccupation majeure. On note un clivage important entre le milieu urbain et le rural. Face à ces multiples constats relativement alarmant sur l’approvisionnement en eau dans la Commune de Bakou, il est nécessaire de relever les actions envisagées en vue de l’amélioration du service rendu par l’approvisionnement en eau potable.

III.2.6 Actions envisagées en vue de l’amélioration du service rendu en eau potable

Le tableau 3.16 fait ressortir la proportion (%) des ménages pouvant s’engager dans l’amélioration du service rendu dans l’approvisionnement en eau potable. Ces actions s’inscrivent dans le sillage des approches participatives en vue de l’amélioration des conditions de vie communautaire. S’agissant des actions dans lesquelles les ménages peuvent s’engager pour l’amélioration du service rendu par l’approvisionnement en eau potable dans la commune de Bakou, 40,60% des ménages se disent prêt à contribuer pour la construction d’un point d’eau supplémentaire, 32,70% sont en faveur d’un part pour un plaidoyer auprès des ONG donateurs pour l’amélioration de la gestion de l’eau. D’autre part pour des campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d’insalubrité qui impactent la qualité de l’eau mais aussi des ateliers de formation sur la potabilisation de l’eau. En ce concerne l’amélioration de la gestion des points d’eau la redynamisation et recyclage des COGES sont susceptibles d’améliorer les

mécanismes de gestion, d'entretien et de maintenance des points d'eau.

Tableau 3.16: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers :										
	Points supplémentaires d'eau			Amélioration de la gestion des points d'eau					Amélioration de la qualité de l'eau		Autres
	Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire	Donation du site de construction d'un point d'eau	Plaidoyer auprès des donateurs	Redynamisation/mise en place du COGES	Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau	Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES	Suivi de la production des comptes-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES	Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau	
Urbain	50	50	50	0	0	50	0	0	0	0	0
Rural	40,60	23,30	32,70	23,90	26,40	0,90	0,90	0,90	9,70	51,90	0,30
Ensemble	40,60	23,40	32,80	23,80	26,30	1,30	0,90	0,90	9,70	51,60	0,30

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

III.3 Services de santé

Conformément à l'ODD N°3, qui met en avant la nécessité d'offrir aux Hommes des moyens pour qu'ils puissent vivre une vie saine et aussi promouvoir le bien-être des populations de tous les âges, le Cameroun à travers ses différents documents stratégiques s'est aussi inscrit dans cette logique. Ainsi, depuis une décennie, le gouvernement camerounais s'attelle à implémenter la couverture santé universelle dans l'optique d'assurer la santé et le bien-être aux populations.

L'objectif de cette section est d'analyser la perception des ménages dans le domaine de la santé, notamment la disponibilité et l'utilisation des services, leur appréciation par les ménages, les raisons de non satisfaction des populations et les principales attentes en matière de service de santé.

III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune

La loi N°2019/024 du 02 Décembre 2019 portant Code général des Collectivités Territoriales Décentralisées précise en son article 160 que, la création, l'équipement, la gestion et l'entretien des centres de santé à intérêt communal, conformément à la carte sanitaire, relève de la compétence des Communes. L'objectif de cette sous-section ici est de présenter la carte sanitaire de la commune de Bakou, ainsi que les facteurs qui motivent les raisons de choix d'un centre de formation sanitaire.

Dans l'ensemble, le tableau 3.17 révèle que la totalité des ménages urbains ont recours à formations sanitaires publiques pour leur prise en charge sanitaire. Dans l'espace rural la majorité des ménages soit 55,30% ont recours FOSA privées laïcs pour leur prise en charge sanitaire, 28,60% et 15,90% dans les FOSA privée confessionnels.

Tableau 3.17: Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge			
	Public	Privé laïc	Privé confessionnel	Total
Urbain	100	0	0	100
Rural	55,30	28,60	16	100
Ensemble	55,60	28,40	15,90	100

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

Les raisons qui poussent certains ménages à préférer une FOSA privée à celle publique sont diverses. Selon le tableau 3.17 ci-dessous, quatre raisons majeures poussent les ménages ruraux à préférer les

formations sanitaires privées en milieu rural sont les suivantes : la qualité des soins soit 62,70% que la disponibilité du personnel soignant plébiscitée à 44,40%, la proximité entre la formation sanitaire et le ménages soit 42,3% et l'accès aux médicaments soit à 33,80%.

Tableau 3.18: Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé

Milieu de résidence	Parmi les ménages, proportion (%) dont la raison de choix du type de formation sanitaire :						
	Distance	Coût	Accueil	Qualité des soins	Disponibilité du personnel	Disponibilité de médicaments	Autres
Urbain	0	0	0	0	0	0	0
Rural	42,30	6,30	14,10	62,70	44,40	33,80	0,70
Ensemble	42,30	6,30	14,10	62,70	44,40	33,80	0,70

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

Le tableau 3.19 présente la répartition des ménages dans la commune de Bakou en fonction de la principale FOSA qu'ils fréquentent pour obtenir des soins. Ces résultats révèlent que, les ménages de la zone urbaine fréquentent conjointement et à parité égale soit 50%, deux types de formations sanitaires publiques à savoir le centre médical d'arrondissement (CMA) et les Centres de Santé/Centres de Santé Intégré. De plus pour la majorité des ménages dans le milieu rural soit 53,30% leur principale formation sanitaire publique est le CMA. Toutefois, la proportion de ceux qui fréquentent les malgré CS/CSI est tout aussi importante soit 39,50%. Très peu de ménages soit 7,10% préfèrent se rendre à l'hôpital de District.

Tableau 3.19 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence		Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ?			
		CS/CSI	Hôpital/CMA	Hôpital de district	Total
Strate de résidence	Urbaine	50	0	50	100
	Rurale	39,50	53,30	7,10	100
	Total	39,60	52,80	7,50	100

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

D'après le tableau 3.20, la proportion des ménages qui estiment que la principale formation sanitaire fréquentée n'est pas la plus proche est identique à celle qui pensent le contraire. En milieu rurale en revanche, 53,80% des ménages expriment que la principale formation sanitaire publique fréquentée pour

obtenir les soins est proche, même-si 46,20% affirment le contraire. Ces statiques peuvent s'expliquer par l'existence de quelques FOSA en milieu rural, mais aussi par le fait du faible équipement et d'une certaine indisponibilité/ insuffisance du personnel en milieu rurale. De plus, la distance moyenne entre un ménage et la FOSA est de 500 m pour un temps moyen de 20 minutes pour s'y rendre en milieu urbain Tandis qu'en milieu rural il faut parcourir en moyenne 4559,40m avec un temps moyen de 68,20min.

Tableau 3.20: Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			Distance moyenne d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
	Oui	Non	Total		
Urbain	50	50	100	500	20
Rural	53,80	46,20	100	4559,40	68,20
Ensemble	53,80	46,20	100	4521,10	67,80

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

Le tableau ci-dessous présente la proportion des ménages dans la commune de BAKOU selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la formation sanitaire publique pour l'obtention des soins.

Tableau 3.21: Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins									
	Ciseaux	Seringues	Alcool	Coton	Bétadine	Thermomètre	Tensiomètre	Balance	Gants	Autres
Urbain	100	100	50	100	50	50	50	50	50	0
Rural	100	100	100	99,50	100	99	99	100	99	0
Ensemble	100	100	99,50	99,50	99,50	98,60	98,60	99,50	98,60	0

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

De l'ensemble les ménages en milieu urbain soient 50% déclarent une totale disponibilité de l'ensemble du petit matériel dans la formation sanitaire avec disponibilité à 100% des Ciseaux, des Seringues et du

Coton. De même, dans la formation sanitaire de la zone Rurale, presque tous les ménages soient 99% trouvent que les petits matériels de soins est disponible au moment de leur passage dans leur principal formation sanitaire pour l'obtention du soin.

III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires

S'agissant du financement des soins dans les FOSA publiques de la Commune de BAKOU, le tableau 3.22 revele qu'un ménage doit en moyenne déboursier la somme de 543,80F en milieu pour recevoir une consultation ordinaire tandis qu'en zone urbaine c'est pratiquement le double soit 1000 Fcfa. La majorité des ménages estiment ce montant élevé en milieu urbain. Cependant si tandis tous les ménages en milieu urbain déclarent n'avoir pas payé des frais non autorisés pour recevoir des soins dans ces FOSA de manière générale 1,90% de ménages l'ont fait en milieu rural.

Pour ce qui concerne l'accueil du personnel soignant dans la principale FOSA publique pour l'obtention des soins, 8 ménages sur 10 ménages dans la commune de Bakou estiment bon cet accueil, 16% le trouve passable et 2,80% mauvais.

Tableau 3.22: Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant

Milieu de résidence	Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			
				Bon	Passable	Mauvais	Total
Urbain	1000	50	0	50	0	50	100
Rural	543,80	4,30	1,90	81,40	16,20	2,40	100
Ensemble	548,10	4,70	1,90	81,10	16	2,80	100

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires

Le service rendu en matière de santé est apprécié en fonction de la disponibilité des médicaments pour les maladies fréquentes dans les localités et la capacité des formations sanitaires à subvenir aux besoins

élémentaires des populations en matière de soins de santé. Le tableau 3.23 met en relief l'appréciation du service rendu dans les formations sanitaires. Si tous les ménages en milieu urbain déclarent disponible les médicaments pour les maladies fréquentes. En milieu rural l'indisponibilité des médicaments est très accentuée, seulement 26,70% des ménages déclarent disponible les médicaments pour les maladies fréquentes. De plus seul un ménage sur deux trouve la résolution de ces problèmes de santé dans la principale FOSA en milieu urbain. Tandis qu'en milieu rural cette proportion est moindre 37,60%.

Tableau 3.23: Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles	Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Urbain	100	50
Rural	26,70	37,60
Ensemble	27,40	37,70

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

La tableau 3.24 retraçant les raisons de l'insatisfaction des ménages de BAKOU, il ressort qu'en milieu urbain, 50% des ménages déclarent être non satisfaits des soins administrés dans la principale FOSA contre 15,71% des ménages en zone rurale.

Tableau 3.24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

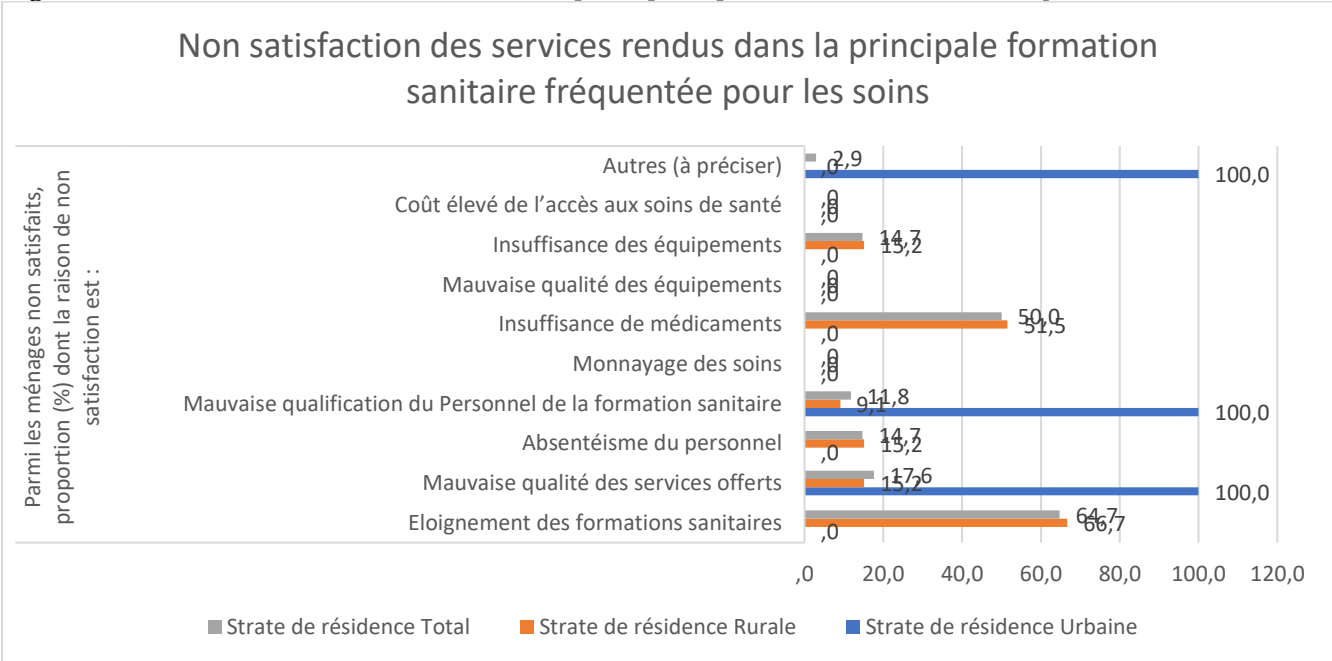
Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Urbaine	50
Rurale	15,71
Total	16,04

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le graphique 3.2 révèle les principales raisons qui pourraient expliquer cette non satisfaction sont notamment : l'éloignement des FOSA soit 66,70%, l'insuffisance de médicaments 51,20%. Toutefois,

cette insatisfaction des ménages ruraux oscille aussi autour de 15% pour ce qui est de l'insuffisance des équipements, de l'absentéisme et de la mauvaise qualité des services offerts.

Figure 3.2: Non satisfaction des services rendus par la principale formation sanitaire fréquentée



Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

Le 3.25 tableau présente les principaux axes d'engagement citoyen des ménages de la commune de BAKOU. Pour le milieu rurale, l'amélioration des services de santé passe par la construction de formations sanitaires supplémentaires à travers le Plaidoyer auprès de la commune et de l'État pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires plébiscité par 42,90% des ménages ; le plaidoyer auprès des ONG et structures privées l'extension et l'équipement des formations sanitaires par 41,90%, et enfin, le plaidoyer auprès de la commune et de l'État pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires par 41% des ménages. En milieu urbain, cette action passe dans des proportions identiques par l'accueil et la prise en charge des patients, d'une part ; et l'amélioration et le Développement de partenariats publics-privés, d'autre part ; tous deux exprimés à 50%.

Tableau 3.25: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :													
	Formations sanitaires supplémentaires		Extension/réhabilitation/ Équipements des formations sanitaires		Amélioration de la gestion des FOSA						Réduction du coût d'accès aux soins de santé		Autres	
	Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Plaidoyer auprès des ONG/Structures privées pour la construction des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l'État pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l'État pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	Redynamisation du COSA/COGE	Approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	Accueil et prise en charge des patients	Maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour affectation du personnel	Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Subvention de la COSA/COGE	Le Développement de partenariats publics-privés	La négociation des jumelages et intercommunalités	
Urbain	0	0	0	0	0	0	50	0	0	0	0	50	0	0
Rural	1,90	41,90	41	42,90	24,80	4,30	3,30	51,90	1,40	0	1,40	0	0	1,90
Ensemble	1,90	41,50	40,60	42,50	24,50	4,20	3,80	51,40	1,40	0	1,40	0,5	0	1,90

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

III.4 Services de l'éducation

L'éducation constitue l'un des piliers majeurs du capital humain susceptible de promouvoir le développement durable et inclusif d'une nation. Considérant la jeunesse comme « le fer de lance de la nation », le Gouvernement camerounais n'a cessé de mener moult activités et opérations pour former des jeunes capables de prendre la relève. Afin que cette relève ne soit un géant aux pieds d'argile, l'éducation de base au Cameroun a axé plusieurs investissements pour rendre accessible aux populations les infrastructures et services scolaires de base.

Dans cette section, nous présentons les résultats relativement à l'offre de l'éducation. Ces résultats s'articulent autour de plusieurs points notamment : la fréquentation, l'accessibilité de l'école publique, l'appréciation et enfin des actions à mener pour améliorer la qualité de l'offre de l'éducation.

III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune

Le tableau 3.26 ci-dessous présente le pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement. En milieu urbain, les enfants sont principalement scolarisés au cycle primaire soit 50% dans établissement privé et le reste de 50% est dans le public. Les autres cycles d'enseignement étant non représentés. Par contre dans la strate de résidence rurale, le secteur public est prédominant soit à 88,55%, dans tous les cycles d'enseignement. Le secteur privé minoritaire est représenté uniquement dans le cycle primaire soit 11,44%.

Tableau 3.26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Cycle d'enseignement									
	Maternel		Primaire		Secondaire 1 ^{er} cycle		Secondaire 2 ^{ème} cycle		Dans quel ordre d'enseignement fréquente	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Urbain	0	0	50	50	0	0	0	0	50	50
Rural	72,09	27,90	89,39	10,60	97,91	2,08	100	0	88,55	11,44
Ensemble	72,09	27,90	89	11	97,91	2,08	100	0	88,29	11,70

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

Ainsi, la majorité de ces enfants sont respectivement scolarisés dans le public au cycle maternel à 72,09% ; au primaire à 89,39% ; au 1er cycle du secondaire à 97,91% et la totalité pour ce qui est du 2nd cycle du secondaire.

Le tableau 3.27 traduit les préférences l'enseignement privé au public. En milieu urbain, la totalité des ménages, soit 100% déclarent que la raison de leur préférence pour le privé par rapport au public est due à la proximité du milieu de résidence et à la qualité de l'éducation. Cette tendance s'observe également dans une moindre proportion en milieu rural soit 58,88% et 88,23% respectivement.

Tableau 3.27: Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire

Milieu de résidence	Raisons de préférence du privé au public		
	Éloignement	Coût	Qualité de l'éducation
Urbain	100	0	100
Rural	52,94	0	88,23
Ensemble	54,28	0	88,57

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

Le tableau 3.28 ci-dessous révèle que 8 ménages sur 10 déclarent que l'établissement scolaire public fréquenté est (Maternel, Primaire, Secondaire, Formation professionnelle) à proximité de leur lieu de résidence.

Tableau 3.28: Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

Cycle disponible dans le village / quartier du ménage	Milieu de résidence			Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier		
	Urbain	Rural	Total	Oui	Non	Total
Maternel	100	18,86	19,37	91,93	8,06	100
Primaire	100	41,82	42,18	78,51	21,48	100
Secondaire 1 ^{er} cycle	0	36,47	36,25	78,44	21,55	100
Secondaire 2 nd cycle	0	1,25	1,25	75	25	100
Formation professionnelle	50	24,60	24,76	81,07	18,92	100

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

En termes de disponibilité, ce même tableau révèle qu'en milieu urbain, la disponibilité du cycle maternel et primaire est exprimée à 100%. Tandis que le cycle secondaire est nul. Les formations professionnelles sont exprimées à 50%. Tandis qu'en milieu rural cette disponibilité s'est exprimée à 42,18% pour le primaire, 36,25% pour le secondaire, 24,77 pour les formations professionnelles, et 19,37% pour le cycle maternel.

III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune

Le tableau 3.29 relève qu'en milieu rural, la distance moyenne parcourue pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence est supérieur à celui du milieu rural ; soit un total de 1714,86m contre 12,50m pour la distance moyenne des ménages de la strate urbaine. De même, le temps moyen mis à pied pour arriver à l'établissement fréquenté est toujours plus élevé en milieu rural et de 3,69min comparativement à au milieu urbain soit 0,62min.

Tableau 3.29: Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pied pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle disponible	Milieu de résidence				Ensemble	
	Urbain		Rural		Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis
	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis		
Maternel	0	0	2250,35	1,54	2236,28	1,53
Primaire	50	2,50	239,96	8,67	238,78	8,63
Secondaire 1 ^{er} cycle	0	0	4411,94	4,48	4384,37	4,45
Secondaire 2 nd cycle	0	0	0	0	0	0
Formation professionnelle	12,50	0,62	1725,56	3,67	1714,86	3,65

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

L'environnement scolaire est un indicateur permettant d'apprécier l'offre de service en matière d'éducation. Les caractéristiques des structures scolaires de la Commune de Monatélé sont définies à travers la disponibilité des infrastructures. En effet, l'examen du tableau 3.30 montre que pour 12,50%, des ménages en milieu rural déclarent dans des proportions identiques que chaque école dispose d'un cycle complet, avec une salle de classe par niveau, la disponibilité des bancs pour les élèves et la distribution du matériel didactique. Ces proportions sont plus faibles en milieu urbain. En effet la proportion des ménages qui déclarent que chaque école dispose d'un cycle complet est de 10,77%. S'agissant de la disponibilité de salle de classe par niveau, le taux est davantage faible soit 3,85% ; 12,03% estiment que les bancs pour faire asseoir tous les élèves sont disponibles par salle de classe. Cependant la distribution de livres manuels scolaires est pratiquement nulle. Ces constats soulignent l'urgence d'une intervention pour optimiser la qualité des infrastructures scolaires afin d'améliorer les conditions de travail et inciter à de meilleurs résultats.

Tableau 3.30: Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

Cycle disponible		Strate de résidence											
		Urbaine				Rurale				Total			
		A un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires	A un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires	a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires
Cycle	Maternel	0	0	0	0	6,91	2,20	7,23	0	6,87	2,18	7,18	0
	Primaire	50	50	50	50	28,93	3,77	28,61	5,97	29,06	4,06	28,75	6,25
	Secondaire	0	0	0	0	7,23	9,43	12,26	0	7,18	9,37	12,18	0
	Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	12,50	12,50	12,50	12,50	10,77	3,85	12,02	1,494	10,78	3,90	12,03	1,56

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

En somme dans la commune de BAKOU, neuf ménages sur 10 trouvent des établissements n'ont pas un cycle complet, qu'il n'existe pas une salle de classe par niveau, encore moins un nombre de banc pour les élèves. Quant à la distribution des manuels scolaires est marginale.

Tableau 3.31: Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

Cycle d'enseignement	Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement	Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe			
		Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Total
Maternel	20,56	100	0	0	100
Primaire	16,22	74,19	24,73	1,07	100
Secondaire 1 ^{er} cycle	18,10	62,50	27,50	10	100
Secondaire 2 nd cycle	.	0	0	0	0

Formation professionnelle	17,34	75	21,79	3,20	100
---------------------------	-------	----	-------	------	-----

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

Le tableau 3.31 présente le nombre moyen d'élève par salle de classe et la répartition par pourcentage des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe. L'on relève la présence régulière d'un enseignant en cycle maternel soit 100%, avec effectif moyen de 21 élèves par salle. S'agissant du cycle primaire et secondaire quel que soit l'effectivité de la présence de l'enseignant, le nombre moyen d'élève ne varie pas ou varie très peu. La grande majorité des ménages dans ces cycles soit 74,19% et 62,5% sont réguliers. Toutefois, une très faible minorité exprime l'absentéisme du personnel éducatif au taux de 1,07 % et 10%. Les établissements de formation professionnelle de BAKOU suivent cette même tendance.

Tableau 3.32: Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence

Cycle d'enseignement	Proportion (%) de ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE			Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE				
	Urbain	Rural	Total	Non-respect des horaires	Durée des réunions	Réunion d'information et non d'échanges	Non reddition des comptes	Autres
Maternel			0	0	0	33,33	0	66,66
Primaire			0,93	0	0	0	100	0
Secondaire 1 ^{er} cycle			0,31	0	0	25	25	50
Secondaire 2 nd cycle			0	0	0	33,33	0	66,66

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

Le tableau 3.32, présente la proportion des ménages qui ne participent pas aux réunions de l'APEE suivant la disponibilité des cycles. De manière générale, quasiment tous les ménages affirment participer aux réunions de l'APEE. L'expression de non-participation aux réunions de l'APEE est inférieure à 1% pour tous les cycles. Cependant, les principales raisons susceptibles de décourager la présence des ménages aux réunions sont les réunions d'information et non d'échange, pour un taux de 33,33% au niveau la

maternel, 58,33% au secondaire. Le taux de non reddition des comptes est déclaré à 100% pour le primaire et 25% pour le secondaire.

III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école

L'évaluation du coût et de la qualité des services de l'éducation s'intéresse à la fois aux frais exigibles, et à l'appréciation qui en est fait par les ménages d'une part et aux frais additionnels payés par les parents d'élèves d'autre part. Les dépenses liées à l'éducation et à la gestion des ouvrages de l'école varient d'un cycle d'enseignement à un autre.

Le tableau 3.33 présente la répartition des ménages selon l'appréciation du montant à payer pour les frais exigibles. Selon les résultats, pour 59,61% des ménages dans la commune de Bakou, les frais sont élevés, quel que soit le cycle. 39,10% pensent que ces frais sont raisonnables, et une minorité de 1,28% trouvent les montants à payer faibles. Moins 1% des ménages déclarent avoir dû payer des frais supplémentaires en dehors des frais exigibles liés à l'éducation pour la scolarisation de leurs enfants. Les dépenses moyennes effectuées à BAKOU sont 4 229 Fcfa pour les inscriptions ; 12 020 Fcfa pour l'APEE et de 2 305 Fcfa pour les autres frais.

Tableau 3.33: Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

Cycle d'enseignement	Dépense moyenne (FCFA)			Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé			Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais d'éducation exigibles
	Inscription	APEE	Total des Autres frais	Élevé	Raisonné	Faible	
Maternel	6782,60	10891,30	3608,69	65,21	34,78	0	0,62
Primaire	284,94	8141,93	1369,89	46,23	51,61	2,15	0,31
Secondaire	11930	21685	3732,50	87,50	12,50	0	0
Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	4228,84	12019,87	2305,76	59,61	39,10	1,282	0,23

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

Le tableau 3.34 présente la proportion des ménages déclarants que les ouvrages sociaux endommagés au sein de l'école et réfectionnés suivant le type d'acteur et selon le cycle de l'enseignement. Il en ressort révèle que l'APEE est au cœur des opérations de réfection des ouvrages endommagés avec dans une moindre mesure la participation de la Mairie et les élites soient respectivement 3,47% et 0,31%. L'implication de l'organisation du village, des sectoriels et autres partenaires est nulle.

Tableau 3.34: Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnés suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages endommagés ont été réfectionnés	Acteur déclaré de la réfection des ouvrages endommagés :					
		APEE	Maire	Organisation du village	MINEDUB/ MINESEC /MINEFOP	Élites	Autres partenaires
Maternel		7,18	3,43	0	0	0,31	0
Primaire		29,06	10,31	0	0	0,62	0
Secondaire		12,50	0	0	0	0,31	0
Formation professionnelle		0	0	0	0	0	0
Total		12,18	3,43	0	0	0,31	0

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

De tout ce qui précède, l'insatisfactions apparait clairement des ménages quant à la fourniture des services d'éducation dans la commune de BAKOU.

III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle

Tandis que les paragraphes et tableaux précédents se sont attelés à faire un état des lieux sur les services de l'éducation dans la Commune de BAKOU, Le tableau 3.35 présente les tendances en termes de non satisfaction desdits services par cycle d'éducation. Il en ressort que 4,60% des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction.

Tableau 3.35: Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction

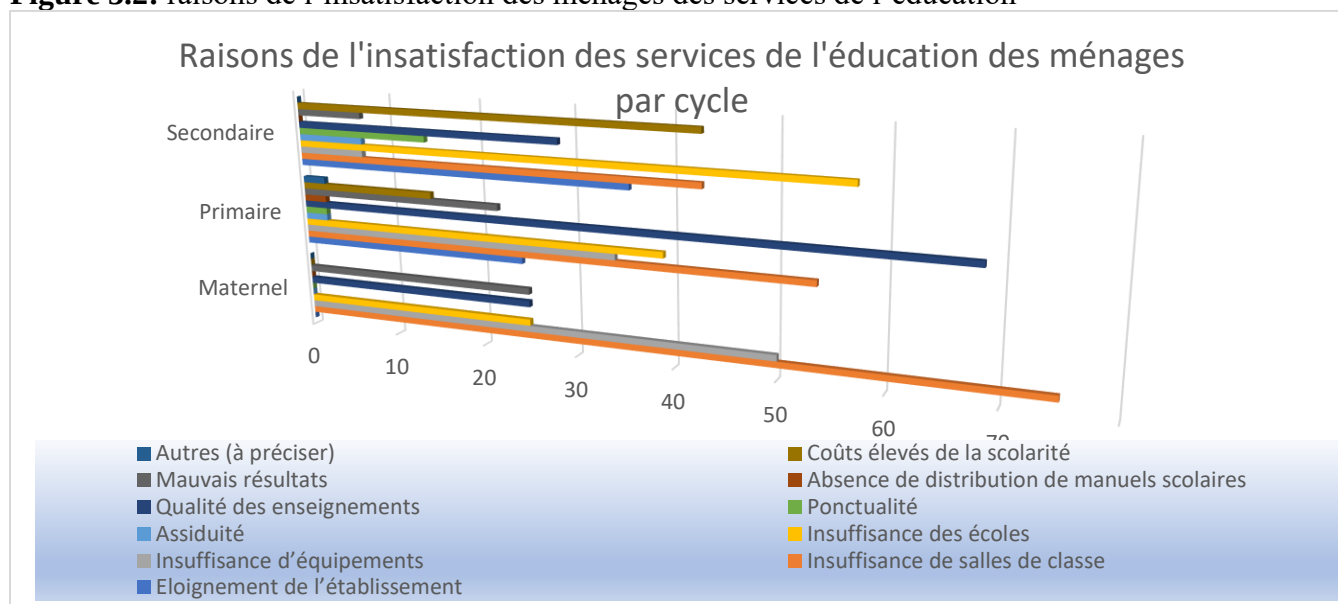
Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :										
		Éloignement de l'établissement	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Assiduité du Personnel	Ponctualité du personnel	Qualité des enseignements dispensés	Absence de distribution de matériel	Mauvais résultats	Coûts élevés de la scolarité	Autre
Maternel	1,25	0	75	50	25	0	0	25	0	25	0	0
Primaire	12,81	24,39	53,65	34,14	39,02	2,43	2,43	68,29	2,43	21,95	14,63	2,43

Seco ndair e	4,37	35,71	42,85	7,14	57,14	7,14	14,28	28,57	0	7,14	42,85	0
Form ation profe ssion nelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	4,60	25,42	52,54	28,81	42,37	3,38	5,08	55,93	1,69	18,64	20,33	1,69

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

De manière générale, la qualité des enseignements dispensés et l'insuffisance de salles de classe sont respectivement à 55,93% et 52,54% les raisons évoquées qui justifient la non satisfaction des ménages. Spécifiquement pour le cycle maternel, le graphique 3.3 révèle que : l'insuffisance en salle de classe soit 75%, et des équipements à 50% et respectivement à 25%, une insuffisance des écoles, la qualité des enseignements dispensés et les mauvais résultats sont les raisons susceptibles d'expliquer la non satisfaction des ménages.

Figure 3.2: raisons de l'insatisfaction des ménages des services de l'éducation



Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

Pour ce qui est du cycle primaire, les raisons les plus exprimées sont : la qualité des enseignements dispensés à 68,29% ; l'insuffisance de salles de classe 53,66% ; l'insuffisance des écoles 39,02% ; l'insuffisance d'équipements 34,15% ; l'éloignement de l'établissement 24,39%, les mauvais résultats 21,95 et les Coûts élevés de la scolarité 14,63%. Quant au niveau secondaire, l'insuffisance des écoles,

les coûts élevés de la scolarité et l'insuffisance de salles de classe sont respectivement à 57,14% ; 42,85% et 35,71% les motifs évoqués qui suscitent la non satisfaction des ménages.

III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

Les ménages dans la Commune de Bakou, estiment que certaines actions peuvent être mise en œuvre en faveur de l'amélioration du secteur éducatif. Le tableau 3.36 présente les domaines dans lesquelles ces ménages sont susceptibles d'œuvrer. Bien que le niveau d'engagement reste très timide 10,39% des ménages estiment, qu'ils peuvent s'engager dans un plaidoyer pour l'affection du personnel enseignant et 3,28% dans le suivi rapproché des relations parents/enseignants.

Tableau 3.36: Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :						
	Prime d'excellence aux écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Restauration de l'autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l'affection du personnel	Autres
Maternel	1,25	0,62	2,81	0	0,312	6,25	0
Primaire	2,50	2,81	6,56	0,62	2,81	25,93	0,31
Secondaire	2,18	1,87	3,75	0	0,62	9,37	0
Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0
Total	1,48	1,484375 1,32	3,28125 3,281	0,15	3,28125 0,93	10,3915625 10,39	0,07 0,9375

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

Le tableau 3.37 quant à lui permet dans la même tendance d'observer la faible volonté d'engagement des ménages dans l'amélioration des services de l'éducation au niveau communautaire. En effet, la grande majorité des ménages soit 6,87% déclare que l'action à mener au niveau communautaire sera la participation aux activités de l'école. Les autres actions à taux d'expression susceptibles d'être mises en œuvre par ces ménages sont : Contrôle de la présence régulière des enseignants à 5,23% ; la dénonciation des enseignants indélicats à 3,05% ; puis, le renforcement des relations parents-enseignants 2,66% et l'octroi des primes aux bons enseignants 1,71%.

Tableau 3.37: Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :									
	Participation aux activités de l'école	Prime aux bons enseignants	Dénonciation des enseignants indélécat	Renforcement des relations parents-enseignants	Acquittement des cotisations	Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	Diffusion des comptes-rendus de la gestion de l'APEE	Diffusion des bonnes pratiques	Contrôle de la présence régulière des enseignants	Autres
Maternel	4,06	0,93	0,937	1,25	0	0	0	0,62	3,43	0
Primaire	15,62	4,06	6,87	6,25	0,93	0,31	0,93	0,93	12,81	0
Secondaire	7,81	1,87	4,37	3,12	0,31	0	0,93	0,31	4,68	0
Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	6,87	1,71	3,04	2,65	0,31	0,07	0,46	0,46	5,23	0

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

III.5 Fourniture des services communaux

La commune de Bakou comme toutes les autres institutions communales offre à ses usagers une gamme de services divers. Cette section présente les résultats relatifs à l'offre des services communaux aux usagers de la commune et à la perception que ceux-ci ont de ces services mis à leur disposition. Elle s'articule autour des quatre points majeurs notamment : la caractérisation de la fourniture de l'offre des services communaux, les Contraintes dans la fourniture des services communaux, l'appréciation de ces services communaux par les populations, et les actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux.

III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux

Cette sous-section vise à présenter la perception qu'ont les ménages sur la fourniture des services de l'administration communale de Bakou. Moins de 10% des ménages de la commune de Bakou ont sollicité pendant les 12 derniers mois un service auprès de la mairie le tableau 3.38 ci-dessous.

Tableau 3.38: Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

Service communal	Proportion de ménages ayant demandé le service pendant les 12 derniers mois	Proportion de ménages estimant que l'accueil pour le service a été bon	Temps mis pour obtenir le service communal						
			En cours	Minute	Heure	Jour	Semaine	Mois	Total
Acte de naissance	3,40	1,90	0,00	9,09	9,09	9,09	0,00	45,45	68,93
Acte de décès	0,60	0,60	50	0,00	50	0,00	0,00	0,00	100,12
Acte de mariage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Légalisation des documents officiels	0,90	0,60	33,33	0,00	0,00	33,33	0,00	33,33	101,49
Délivrance des documents d'Urbanisme	0,60	0,60	0,00	0,00	0,00	0,00	50	0,00	50,12
Aménagement des voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gestion des déchets /assainissement	0,30	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100	100,0
Hygiène et salubrité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aménagement des espaces verts et de loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transport public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Éclairage public	2,20	1,30	85,70	0,00	0,00	0,00	0,00	14,28	100,0
Aménagement des aires de jeux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Certificat de domicile	0,60	0,60	0,00	100	0,00	0,00	0,00	0,00	100,12
Validation des plans de localisation	0,30	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100	06,0
Authentification des documents	0,60	0,60	0,00	50	0	50	0	0	100,12
Informations	0,30	0,30	100	0,00	0,00	0,00	0,00	100,0	100,60
Autres	0,60	0,60	100,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,12

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

Bien que celle-ci offre une gamme de services variées, les plus sollicités par les usagers sont ceux relatifs à l'établissement des actes de naissance avec un taux de sollicitation de 3,40%, et l'éclairage public soit 2,20%. Le reste étant très peu ou pas du tout sollicité par les ménages.

Ce même tableau nous renseigne aussi sur le temps d'attente pour recevoir le service demandé par la commune. En effet, par service sollicité 45,45% des ménages soulignent faut attendre pendant pratiquement un mois pour obtenir des actes de naissance, 27,30% de ménages estiment l'opération en cours et 9,09% de ménages affirment l'avoir obtenu soit la même heure, le même jour ou soit la même semaine. S'agissant des actes de décès, la moitié des ménages enquêtés affirment avoir pu entrer en la possession de ce certificat au cours du mois de la demande et le reste souligne que l'obtention est en cours. Pour ce qui est de légalisation des documents officiels, un ménage sur trois estiment respectivement dans des proportions identiques : pouvoir faire légaliser les documents en quelques minutes, en une semaine soit en un mois. Cependant 50% des ménages déclarent avoir obtenus les documents légalisés en quelques minutes et 50% au bout de la journée.

III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux

Pour ce qui est de la perception de la qualité du temps d'attente, le tableau 3.39 présente la proportion de ménages selon le délai d'attente pour obtenir un service communal, ainsi que les raisons susceptibles d'expliquer cette longue attente. Ainsi, à la lecture du tableau, il est loisible de constater que l'incompétence du personnel est la cause majeure de cette lenteur. Cette incompétence est toujours pointée du doigt par 42,86% des ménages pour ce qui est de l'obtention des actes de naissance et l'éclairage public.

Par la suite, vient la mauvaise organisation des services soit 14,29% ; l'indisponibilité du personnel et enfin l'absence de matériel. En effet, les ménages se sont prononcés à 100% que la lenteur dans la gestion des déchets /assainissement et la délivrance des documents d'urbanisme découlent de l'incompétence du personnel. Enfin, l'indisponibilité du personnel et l'absence de matériel, qui n'indexent que la lenteur d'obtention des actes de naissance soit 28,60% et 14,29% respectivement.

Tableau 3.39: Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal

<i>Service communal</i>	Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service	Cause du délai long ou très long pour rendre service					
		Personnel indisponible/absent	Absence de matériel de travail	Incompétence du personnel	Mauvaise organisation des services	Autres (à préciser)	Total
Acte de naissance	63,63	28,60	14,28	42,85	14,28	0	100
Acte de décès	0	0	0	0	0	0	0
Légalisation des documents officiels	33,33	0	0	0	100	0	100
Délivrance des documents d'Urbanisme	50	0	0	100	0	0	100
Gestion des déchets /assainissement	100	0	0	100	0	0	100
Éclairage public	100	0	0	42,85	28,57	28,57	100
Certificat de domicile	0	0	0	0	0	0	0
Validation des plans de localisation	0	0	0	0	0	0	0
Authentification des documents	0	0	0	0	0	0	0
Informations	0	0	0	0	0	0	0
Autres	50	100	0	0	0	0	100

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

La lecture du tableau 3.40 permet de relever un bon signal en termes de condition d'obtention du service public par les ménages et la fonction publique locale. Spécifiquement, il nous renseigne qu'aucun pourboire n'a jamais été versé pour obtenir un des services publics ciblés. De ce fait, on peut s'avancer à conclure que pour la totalité des ménages enquêtés aucun d'entre eux n'a été obligés de monnayer pour l'obtention du service communal.

Tableau 3.40: Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

<i>Service communal</i>	Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
Acte de naissance	0
Acte de décès	0
Légalisation des documents officiels	0
Délivrance des documents d'Urbanisme	0
Gestion des déchets /assainissement	0
Éclairage public	0
Certificat de domicile	0
Validation des plans de localisation	0
Authentification des documents	0
Informations	0
Autres	0
Acte de naissance	0
Acte de décès	0
Légalisation des documents officiels	0
Délivrance des documents d'Urbanisme	0
Gestion des déchets /assainissement	0
Éclairage public	0
Certificat de domicile	0

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune

Cette section présente la proportion de l'engagement citoyenne dans la commune de Bakou. Le Tableau 3.41 représente la proportion des ménages qui participent aux activités de la commune en fonction de strate de résidence. Le constat global qui ressort est qu'en milieu urbain l'engagement citoyen est nulle.

Cependant en milieu rurale, les ménages sont impliqués dans de faibles proportions dans la programmation et la budgétisation des actions du développement et l'accompagnement du village dans les actions de développement soient 9,1% et 8,17% respectivement. Ces statistiques soulignent la nécessité des services de sensibiliser les populations sur l'importance de l'engagement citoyen, d'une part ; tout en suscitant en eux l'obligation morale d'y participer activement, d'autre part.

Tableau 3.41: Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune

Milieu de résidence	Caractérisation déclarée des activités de la commune par le ménage				
	Communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière	Communication sur le budget annuel	Communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière	Accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	Implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement
Urbain	0	0	0	0	0,0
Rural	0,60	0,62	0,62	8,17	9,10
Ensemble	0,60	0,62	0,62	8,12	9,10

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

III.5.4 Appréciation des services communaux

L'une des causes du faible engagement citoyen des ménages peut être liée à leur insatisfaction vis-à-vis des services fournis par la commune. Le tableau 3.42 ci-dessous révèle qu'en milieu urbain, tous les ménages sont insatisfaits tandis qu'en milieu rural ils le sont dans une moindre mesure soit 68,55%.

De manière spécifique, les causes de cette insatisfaction des ménages sont par ordre de priorité liées au manque de transparence dans la gestion des affaires de la commune notamment la non information des ménages sur la gestion communale soit 78,44% et la méconnaissance des actions menées par la commune soit 71,56% et le manque de confiance envers l'exécutif communal soit 19,72%.

Tableau 3.42: Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services communaux	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Non information des populations de la gestion communale	Absentéisme du personnel	Corruption	Mauvais accueil	Manque de professionnalisme	Méconnaissance des actions menées par la commune	Manque de confiance envers l'exécutif municipal	Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	Au tre
Urbain	0										
Rural	68,55	7,30	78,44	0,91	5,96	0	28,44	71,56	19,72	0	0,50
Ensemble	68,12	7,30	78,44	0,91	5,96	0	28,44	71,56	19,72	0	0,50

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

Face à ces indicateurs peu reluisants, il importe de proposer des actions concrètes à mener pour résorber ces défaillances des services fournies par la commune de BAKOU à sa population.

III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

L'intérêt de cet état des lieux au-delà d'identification les points forts et faibles, est d'en tirer des leçons à capitaliser pour l'amélioration du service rendu. Le tableau 3.43 ci-dessous présente les actions à mener pour améliorer qualitativement les services communaux à Bakou.

En milieu urbain, les ménages sont prêts à s'engager dans des proportions identiques soit 50% dans la consultation du babillard et la participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la Commune de Bakou. Au milieu rural, la participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune de Bakou, soit 69,18% apparaît comme facteur principal d'amélioration de l'engagement citoyen des ménages. Ensuite, vient à taux d'expression quasi-égal de 32,9 et 31,8 la participation aux activités communautaires telle que la mise en œuvre des solutions endogènes, et la contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté. Enfin, on peut aussi noter l'adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires soit 26,10%, la consultation du babillard soit 11,01% et l'alimentation et exploitation des boîtes à suggestion soit 6,60%.

Tableau 3.43: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :									
	Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultation du babillard de la commune	Animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune	Autres
Urbain	0	0	0	50	0	0	0	0	50	0
Rural	31,80	6,60	32,38	11	0,31	0,31	1,88	26,10	69,18	0,90
Ensemble	31,60	6,56	32,18	11,25	0,31	0,31	1,87	25,93	69,06	0,90

Source : Enquête CCAP2, BAKOU 2022

CHAPITRE IV : PLAN D’ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D’UN CONTRÔLE CITOYEN DE L’ACTION PUBLIQUE

La participation des citoyens à la planification communautaire, tant publique que privée, s'est rapidement développée au cours des dernières années, au point de devenir une pratique assez courante et souvent louée. A cet effet, la décentralisation et, ce qui est plus parlant, les demandes l'engagement des citoyens, se sont combinées pour faire de la participation des citoyens une exigence essentielle de tout projet urbain.

En effet, la participation de population à l'offre des services publics permet en effet d'abord de satisfaire leur désir légitime de prendre part à des décisions qui influent sur leur existence et leur mode de vie ; mais elle permet aussi d'identifier les besoins à satisfaire prioritairement, de mobiliser les ressources disponibles et de répartir au mieux les services ou les produits susceptibles de satisfaire ces besoins

Ainsi, l'objectif de ce chapitre est l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la commune de Monatélé avec pour objectif de faciliter la mise en œuvre des solutions endogènes ainsi qu'une forte implication des populations à la base.

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

La présente section se décompose en 4 axes principaux : la composition et attributions du comité de suivi-évaluation participatif, les indicateurs de suivi et d'évaluation, et le reporting des activités.

IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

Le Comité de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un organe consultatif mis en place par arrêté communal. Il est composé de 06 membres. Les critères de sélection qui ont permis leur choix sont :

- Être élu local au moins pour le poste du Président ;
- Résider de préférence dans la Commune ;
- Être disponible ;
- Avoir une connaissance de la Commune ;
- Avoir des connaissances dans les différents centres d'intérêts ;

- Maîtriser le processus de planification locale ;
- Ne pas faire partie de l'Exécutif Communal.

IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif

Le comité de suivi – évaluation participatif a comme attributions :

- S'assurer de la mise en œuvre des activités du plan d'action ;
- Suivre et évaluer l'exécution des activités du plan d'action ;
- Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part, d'atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d'autre part ;
- Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives ...) ;
- Eveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations ;
- Engager les populations dans les projets d'envergures, les initiatives de développement de la commune ;
- Mesurer et analyser les écarts au vu des objectifs ;
- Prendre les mesures correctives pour rattraper les écarts ;
- Donner son avis sur le déroulement de l'ensemble des activités du plan d'action sur la base des rapports d'avancement ;
- Proposer à l'exécutif et au conseil communal toutes mesures susceptibles de rendre facile l'exécution des activités du plan d'action ;
- Veiller à la mise en œuvre effective des décisions ;
- Communiquer, informer l'exécutif communal sur l'état d'avancement des activités rencontrées dans l'exécution de leurs missions ;

Toutefois, le Comité doit tenir des réunions, des séances de travail pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités du plan d'action.

Le Comité siège tous les trois mois et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire,

Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la commune.

Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invité à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences. Le mandat du Comité est de trois (3) ans renouvelables.

IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

➤ **Le président :**

➤ **Le rapporteur :**

➤ **Les membres :**

- 01 représentant de la sous-préfecture ;
- 02 représentants de la société civile au niveau communal
- 02 représentants des chefferies traditionnelles ;
- 01 représentant du secteur de la santé (médecin chef de district de l'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'éducation (délégué d'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'eau ;
- 02 leaders d'opinion au niveau local ;
- 02 leaders religieux ;
- 02 mouvements associatifs (au moins une association des femmes).

IV.1.4. SYNTHÈSE DES PROBLÈMES RENCONTRÉS

Secteurs	Problèmes identifiés	Solutions envisagées	Niveau de mise en œuvre	
			Local	Central
Secteur Eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau.	Points d'eau supplémentaires.		
	Insatisfaction des besoins en eau dans les ménages à cause des interruptions			
	Eloignement des points d'eau.			
	Coût d'approvisionnement en eaux	Sensibiliser / éduquer la communauté sur l'importance de leurs contributions financières à la maintenance et l'entretien de l'ouvrage hydraulique et sur l'importance de la tenue d'une comptabilité transparente		
	Mauvaise qualité de l'eau.	Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants.		
	Mauvaise gestion des points d'eau.	Amélioration de la gestion des points d'eau existants à travers la mise en place /actualisation d'un		
	Réseau d'adduction d'eau communal méconnu du public	système opérationnel de maintenance (entretien et réhabilitation) des ouvrages hydrauliques au niveau des villages/quartiers.		
	Faible contribution de la commune et du COGES à la maintenance et à la gestion des points d'eaux	Renforcer les capacités des COGES sur la gestion transparente et la comptabilité simplifiée, la maintenance des ouvrages, le suivi évaluation participative, la prise en compte des aspects socio-environnementaux. Formaliser la mise en place du COGES et définir de manière consensuelle son statuts et les règlements de fonctionnement		

	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne. En particulier en milieu rural	Remise en service des points d'eau en panne.		
Secteur Santé	Eloignement des formations sanitaires.	Formation sanitaire supplémentaire.		
	Manquements liés au personnel des formations sanitaires.	Sensibilisation du personnel à la conscience professionnelle		
	Païement des frais non réglementaires			
	Coût élevé de l'accès aux soins de santé.			
	Mauvaise qualité/Insuffisance des équipements.	Equipement des Formations sanitaires.		
	Mauvaise qualité des services offerts.			
	Insuffisance de médicaments.	Approvisionnement en médicaments.		
Secteur Education	Insuffisance des enseignants	Mettre à la disposition des établissements du personnel fonctionnaire supplémentaire		
	Coût élevé des frais d'APEE	Augmentation des salles de classes		
		Sensibilisation du personnel à l'éthique et la conscience professionnelle		
		Equipement des établissements scolaires		
	Eloignement des services d'éducation.	Créer des établissements plus proches.		
	Manquements liés au personnel.	Sensibilisation du personnel à l'éthique et la conscience professionnelle		
	Qualité de l'éducation au public peu assurée			
	Insuffisance des salles de classes	Augmentation des salles de classes		
	Jumelage des Classes			
	Une moyenne de 75 élèves par classe dans le primaire			
	Insuffisance d'équipement	Ajouter les équipements		
Services communaux	Non visibilité de l'action communale.	Plus de communication sur les actions de la Commune.		
	Non implication des populations dans la gestion communale.	Plus de proximité avec les administrés.		

	Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers.	Plus de transparence dans la gestion.		
	Manque de confiance envers l'exécutif			

PLAN D' ACTIONS DU CONTROLE CITOYEN DE L' ACTION PUBLIQUE EN VUE DE LA CONDUITE DES CHANGEMENT

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
Approvisionnement en eau potable										
Améliorer l'accès à l'eau potable	Accroître le nombre d'infrastructure en eau disponible dans la commune de Bandja	Réhabilitation des points d'eau non fonctionnels	Commune /Responsable secteur eau COGES	2022	2024	Nombre de point d'eau non fonctionnels réhabilités	20%	100%	Commune de Bakou (PV de réception des points d'eau réhabilités)	Calcul
		Construction de nouveaux forages à motricité humain	Commune	2022	2025	Nombre de points d'eau	26,6%	70%	Commune de Bakou (PV de réception)	Calcul
		Extension du captage et de la distribution du réseau d'adduction d'eau communal existant	Commune	2022	2025	Nombre de nouveaux quartiers connectés	0,90%	25%	Commune de Bakou (PV de réception)	Calcul
		Atelier de formation / recyclages des GOGES sur la maintenance des points d'eau	Commune	2022	2025	Nombre de membre formé COGES	0	50%	Commune de Bakou (-Rapports ateliers de formation -liste des membres formés)	/
		Plaidoyer pour une implication	Commune Responsable	2022	2025	Fiche décharge du	2,1%	50%	Communes de Bakou	Calcul

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		du COGES dans la réhabilitation des points d'eau en panne	secteur eau COGES			plaidoyer envoyée				
	Impliquer les populations dans la gestion des points d'eau	Redynamisation des COGES autour points d'eau existant	Commune	2022	2024	Nombre de PV de réunion de redynamisation des COGES	2%	80%	Communes de Bakou (Rapports réunions de redynamisation)	calcul
		Sensibilisation des COGES sur leur importance dans la gestion des points d'eau	Commune			Nombre de PV de réunion de redynamisation des COGES			Communes de Bakou	Calcul
		Sensibilisation des ménages de Bakou sur l'importance de leur contribution pour la maintenance des points d'eau	Commune			Nombre de PV des réunions de sensibilisation			Communes de Bakou (Rapports réunion de redynamisation)	Calcul
		Creation de nouveau COGES	commune	2022	2024	Nombre de COGES crée	0%	80%	Communes de Bakou -Arrêtés Municipaux de création des COGES.	calcul

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
									- Rapports de mise en place des COGES	
		Sensibilisation des COGES sur l'importance de transparence financière	Commune	2022	2024	Nombre de PV de réunion de sensibilisation	0	50%	Rapports de sensibilisation des communautés	Calcul
	Améliorer la qualité de l'eau potable et la pérennisation des ouvrages dans la commune de Bandja	Organisation de séance de formation des COGES sur l'entretien des points d'eau (3/an)	commune	2022	2024	Nombre de membre formé	0	50%	Communes de Bakou (-Rapports ateliers de formation -liste des membres formés)	Calcul
		Identifier et élaborer un répertoire annuel des partenaires susceptibles d'accompagner la commune à apporter des réponses aux besoins en eau potable des ménages	Commune	2022	2024	L'annuaire est élaboré et utilisé par la Commune	0	100%	Commune de Bakou Existence d'un annuaire de partenaires du secteur de l'eau	/
		Organisation des séances de formation des ménages sur les	Commune/ Responsable secteur eau	2022	2024	Nombre d'ateliers de formations tenus / PV de	0	50%	Communes de Bakou	calcul

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		techniques de potabilisation de l'eau	COGES/Partenaires			formation des populations				
Santé										
Améliorer l'accès aux soins de santé	Sensibiliser le personnel soignant à la conscience professionnelle	Atelier de renforcement des capacités des COSA sur leurs rôles de sensibilisation et communication pour le changement de comportements et suivi des activités	Maire CCD SG Chefs de villages/ Quartier Représentant chef de District	2022	2024	Nombre de COSA et COSADI sensibilisés	0	50%	Communes de Bakou (Rapports de sensibilisations)	calcul
	Améliorer l'accès en médicaments essentiels et génériques dans les formations sanitaires	Approvisionnement régulier des formations sanitaires en médicaments essentiels et génériques.	Maire CCD SG Chef de district	2022	2024	Nombre de pharmacies/pharmacies ayant bénéficié de dotation en médicaments	24,4%	100%	FOSA (Bons de livraisons des formations sanitaires)	Calcul
	Rapprocher les Formations sanitaires des communautés	Construction et équipement de Centre Santé Intégré (CSI) supplémentaires	Commune	2022	2024	Nombre des CSI construits	4%	25%	Commune de Bakou (PV de réception)	Calcul
		Aménagement/	Commune	2022	2024	Nombre de	/	/		

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		Entretien des voies d'accès au Centre de Santé.				voie d'accès aménagé			Commune de Bakou (PV de réceptions)	/
		Plaidoyer auprès du sectoriel pour l'affectation d'un personnel qualifié dans les FOSA de Bakou	Commune	2022	2024	Nombre de personnels affectés	/	/	Archive commune (Lettres D'affectation)	Calcul
	Réduire le paiement des frais non réglementaires relatif à l'accès aux soins de santé	Affichage des coûts officiels des consultations et autres soins dans les formations sanitaires - Affichage des messages de lutte contre la corruption	Commune/ Représentant chef de district de santé / COSA	2022	2025	Nombre d'affichage réalisée dans des formations sanitaires	0	100%	Communes de Bakou (Archives de la commune et des sectoriels)	calcul
Education										
Améliorer la qualité des services de l'éducation	Accroître le nombre du personnel qualifié et améliorer leur condition de travail	Plaidoyer auprès du sectoriel pour l'affectation d'un personnel qualifié dans les formations sanitaires de Bakou	Commune	2022 à 2025		Nombre de correspondance adressées aux sectoriels	0	50%	Commune de Bakou (-Lettres d'affectation - Nombre d'enseignant affectés)	Calcul

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeu r de référe nce	Valeu r Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Déb ut	Fin					
	Renforcer les capacités managériales et financière des APEE	Organisation ateliers de formation annuelle des APEE sur leurs missions et sur la comptabilité simplifiée (2/an pendant 3ans)	Commune	2022 à 2025		Nombre ateliers organisés	0	50%	Commune de Bakou (Rapports ateliers)	Calcul
	Accroitre la quantité et la qualité des infrastructures et équipements des établissements scolaire	Création, construction et équipement de nouvelles infrastructures d’enseignement avec bloc administratif	Commune	20022 à 2025		Nombre d’établisse ment créé	Prévision suivant la carte scolaire		Commune de Bakou (Documents de création ; PV de de réception des établissements achevés)	Calcul
	Sensibiliser le personnel enseignant à l’éthique et à la déontologie professionnell e	Elaboration et vulgarisation d’un code d’éthique et de déontologie aux personnels enseignants	Sectoriels Commune	20022 à 2025		Existence du code d’éthique	0	60%	Archives communes/ sectoriels	/
Services communaux										
Améliorer l’offre des services communaux auprès des ménages	Améliorer le niveau de transparence et de communicatio n dans la	Formation des Conseillers Municipaux sur les techniques de communication et les mécanismes de restitution des	Commune	2022 à 2024		-Nombre de conseillers formés	0	100%	commune de Bakou (Archives)	Calcul

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
	gestion communale	actions communales aux populations								
		-Equipement en babillards : 1 dans chaque village de la commune	Commune	2022	à 2024	- Nombre de babillard équipés par village dans la commune	0%	100%	commune de Bakou (Archives)	Calcul
	Améliorer le niveau d'implication des populations aux actions de la commune	Faire adopter une décision du conseil municipal contraignant les conseillers municipaux à diffuser les résultats des conseils	Commune	2022	à 2024	Existence d'une deliberation	9,10%	75%	commune de Bakou (Archives)	/
	Rapprocher les services communaux des administrés.	Formation des conseillers municipaux sur la gestion axée sur les résultats	Commune / Partenaires	2022	à 2024	-Nombre de conseillers municipaux	0	100%	Communes de Bakou	Calcul

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Cette étude initiée par le PNDP, avait pour objectif de capter la perception de la satisfaction des populations sur de l'offre des services publics dans quatre secteurs : hydraulique, santé, éducation et services communaux. Pour ce fait, l'opération ScoreCard sous l'égide de l'OSC AFC a été menée dans la commune de Bakou. Bien que ces services soient globalement appréciés par les ménages de Bakou, ils ont néanmoins des attentes quant à l'amélioration de ces services. En accord avec ces attentes, l'AFC a mis en place les recommandations suivantes pour chacun de ces secteurs.

Dans le domaine de l'hydraulique

- ♣ L'augmentation du nombre de points d'eau potable disponible dans la communauté afin d'améliorer le système d'approvisionnement en eau portable au sein de la commune.
- ♣ Amélioration de la qualité de l'eau disponible pour le grand public à travers les campagnes de sensibilisation des populations sur les techniques de potabilisation de l'eau.
- ♣ La réfection des points d'eau en panne et à l'abandon à certains endroits de la Commune.
- ♣ Mise en place/redynamisation des comités de gestion de l'eau public afin d'assurer une gestion de qualité dans les différentes sources d'approvisionnement en eau et de réagir rapidement à tout dommage subi par le point d'eau.
- ♣ Détermination d'une contribution mensuelle consensuelle qui tienne en compte toutes les bourses.

Dans le domaine de la santé

- ♣ Construction des centres de santé supplémentaires.
- ♣ Améliorer l'approvisionnement des formations sanitaires en médicaments et consommables médicaux
- ♣ Augmentation des équipements dans les formations sanitaires afin d'améliorer la qualité des services de soins de santé fournis au public.
- ♣ Augmentation du personnel médical disponible dans la commune à travers un plaidoyer pour l'affectation de ceux-ci ;

♣ Promouvoir les visites de santé communautaires et périodiquement, ce qui amènera non seulement le personnel de santé à être stable sur une période, mais permettrait aux populations de réaliser des séances de checking de leur état de santé. Ceci passe par l'amélioration des conditions de vie des infirmiers.

♣ Renforcement des capacités des commis de pro-pharmacie en gestion des stocks des médicaments ;

Dans le domaine de l'éducation

♣ Création et construction de nouveaux établissements d'enseignement des cycles maternel, primaire, secondaire et même professionnel dans la Commune ;

♣ Construction de nouvelles salles de classes ;

♣ Equipement des établissements scolaires existants ;

♣ Plaidoyer pour l'affectation des enseignants dans la commune de Monatélé ;

♣ Sensibiliser les parents à l'importance de l'éducation de la jeune fille dans les zones rurales.

♣ Le conseil municipal et les organisations villageoises devraient également participer à l'entretien des équipements scolaires.

♣ Rendre les écoles plus accessibles en améliorant l'état des routes menant à ces écoles.

Au niveau des services communaux.

♣ Plus de responsabilité et de transparence dans toutes les activités du conseil

♣ Amélioration le niveau de communication sur les activités de la commune.

♣ Réduire les délais d'attente pour la fourniture des services.

♣ Le plan annuel du conseil devrait être mis à la disposition du grand public.

BIBLIOGRAPHIE

Martínez-Vázquez, J., Lago-Peñas, S., & Sacchi, A. (2017). The impact of fiscal decentralization: A survey. *Journal of Economic Surveys*, 31(4), 1095-1129.

République du Cameroun, 2004a Loi n° 2004/17 du 22 juillet 2004 portant sur l'orientation de la décentralisation.

République du Cameroun, 2004b Loi n° 2004/18 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes

République du Cameroun, 2004c Loi n° 2004/19 du juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions

République du Cameroun, 2019 Loi n°2019/024 portant code général des collectivités territoriales décentralisées

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport

Annexe 2 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARY

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE COMMUNE

Section 1 : Identification		
SIQ01	Région _____	
SIQ02	Département _____	
SIQ03	Lot de Communes _____	
SIQ04	Commune _____	
SIQ05	Votre commune compte combien de villages / quartiers ?	
SIQ06	Quel est l'effectif de la population de votre commune ? (Préciser l'année de référence)	
SIQ07	Votre commune connaît-elle l'effectif de la population par village ? 1=Oui 2=Non	
SIQ08	Fonction du répondant : 1. Maire 2. Adjt au Maire 3. SG 4. RM 5. CCD 6. Autres _____	
SIQ09	Téléphone du répondant _____	
SIQ10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	
SIQ11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	
SIQ12	Nom du superviseur communal _____	
SIQ13	Coordonnées GPS de la commune X _____ Y _____ Z _____	
SIQ14	Résultat de la collecte 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
SIQ15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable					
Type de point d'eau potable	S2Q01 : Votre commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q02 : Combien de points d'eau potable de ce type compte votre commune ?	S2Q03 : Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans votre commune ?	S2Q04 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	S2Q05 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine					
B. Puits avec pompe électrique					
C. Forages avec pompe à motricité humaine					
D. Forage avec pompe électrique					
E. Borne-fontaine					
F. Source					
G. Réseau d'adduction d'eau communal					

1/2

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)

E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroon@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable			
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)		☐	
S2Q06	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en eau dans la commune ? 1=Oui 2=Non		☐
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non		☐
S2Q08	Dans votre commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?		☐ ☐ ☐
S2Q09	Votre commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non allez à la section 3		☐
S2Q09a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non		☐
S2Q09b	En quoi consiste cet accompagnement ?	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non	☐
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non	☐
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non	☐
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non	☐
		X. Autres (à préciser) _____	☐

Section 3 : Services communaux			
Nature du service	S3Q01 : Votre commune offre-t-elle « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	S3Q02 : Y a-t-il un délai fixé et connu pour offrir « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	S3Q03 : Quel est en jours le délai fixé pour offrir « le service » Unité / Temps
A. Etablissement d'actes d'état-civil	☐	☐	☐ ☐ ☐
B. Délivrance des documents d'urbanisme	☐	☐	☐ ☐ ☐
C. Aménagement des voiries	☐	☐	☐ ☐ ☐
D. Gestion des déchets / Assainissement	☐	☐	☐ ☐ ☐
E. Légalisation des documents	☐	☐	☐ ☐ ☐
F. Authentification des documents	☐	☐	☐ ☐ ☐
G. Hygiène et salubrité	☐		
H. Aménagement des espaces verts et de loisirs	☐		
I. Aménagement des aires de jeux	☐		
J. Eclairage public	☐		
K. Transport public	☐		
L. Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	☐		
X. Autres (à préciser) _____	☐		

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Formations sanitaires										
Type de formations sanitaires	S2Q01 : la formation sanitaire de ce type existe-t-elle dans la commune ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q02 : Combien de formations sanitaires de ce type avez-vous dans la Commune ?	S2Q03 : Combien de formations sanitaires de ce type sont non fonctionnelles ?	S2Q04 : Combien de formations sanitaires de ce type disposent d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels ?	S2Q05 : La formation sanitaire de ce type bénéficie-t-elle de l'accompagnement de la Commune pour son entretien et sa gestion ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q06 : En quoi consiste cet accompagnement ?				
						A. Suivi technique	B. Appui financier	C. Renforcement des capacités	D. Appui logistique	X. Autres (à préciser)
A. Centre de santé / Centre de santé intégrée	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
B. Centre Médical d'Arrondissement	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
C. Hôpital de district	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
D. Hôpital régional	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
E. Hôpital de référence										
F. Formation sanitaire privée	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
X. Autres (à préciser)	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
S2Q07	Selon vous, le nombre de formations suffit-il pour couvrir les besoins sanitaires dans la commune ? 1=Oui 2=Non					☐				
S2Q08	Tous les villages / quartiers de la commune sont-ils couverts par une formation sanitaire ? 1=Oui 2=Non. Si oui, fin du questionnaire					☐				
S2Q09	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une formation sanitaire selon les normes requises ?					☐ ☐ ☐				

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT



SECRETARIAT GENERAL

GENERAL SECRETARY

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
PARTICIPATIF

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

NATIONAL COORDINATION UNIT

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE INSPECTION DE L'EDUCATION DE BASE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	☐
S1Q02	Département _____	☐
S1Q03	Lot de Communes _____	☐
S1Q04	Commune _____	☐
S1Q05	Fonction du répondant : 1. Inspecteur 2. Chef de bureau 3. Autre personnel _____	☐
S1Q06	Téléphone du répondant _____	☐
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	☐
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	☐
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	☐
S1Q10	Coordonnées GPS de l'Inspection X _____ Y _____ Z _____	☐
S1Q11	Résultat de la collecte 1=Enquête complète 3=Refus 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent 6=Autres (à préciser)	☐
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	☐

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires						
Cycle	S2Q01 : Combien d'écoles la carte scolaire prévoit-elle dans la commune dans le cycle ?	S2Q02 : Connaissez-vous le nombre d'écoles dans le cycle ? 1=Oui 2=Non Si S2Q02=2 allez au cycle suivant	S2Q03 : Combien d'écoles compte effectivement la commune dans le cycle ?	S2Q04 : Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation de base de la commune dans le cycle ? 1=Oui 2=Non	S2Q05 : Combien d'écoles disposent d'une Associations des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelles dans le cycle ?	S2Q06 : Combien d'écoles parents compte la commune dans le cycle ?
Maternel	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Primaire	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Cycle	Ordre d'enseignement	S2Q07 : Dans votre commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans « le cycle » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez à l'ordre suivant	S2Q08 : Combien d'écoles compte la commune dans l'« ordre d'enseignement » du « cycle » ?	S2Q09 : Combien d'écoles sont non opérationnelles dans l'« ordre d'enseignement » du « cycle » ?	S2Q10 : Combien d'écoles disposent de salles de classe en matériaux définitif dans l'« ordre d'enseignement » du cycle ?	
Maternel	A. Public	☐	☐	☐	☐	
	B. Privé laïc	☐	☐	☐	☐	
	C. Privé confessionnel	☐	☐	☐	☐	
	D. Ecole de parents	☐	☐	☐	☐	

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires					
Primaire	A. Public				
	B. Privé laïc				
	C. Privé confessionnel				
	D. Ecole de parents				
S2Q11	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une école selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?				
S2Q12	Combien d'écoles primaires de la commune sont à cycle complet (disposant des trois niveaux : Initiation, Cours élémentaire et Cours moyen) ?				
S2Q13	Y a-t-il des écoles primaires dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui 2=Non				
S2Q13a	Si Oui à S2Q13, combien ?				

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

GENERAL SECRETARY

PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT
PARTICIPATIF

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

NATIONAL COORDINATION UNIT

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE DELEGATION DÉPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	☐ ☐
S1Q02	Département _____	☐ ☐
S1Q03	Lot de Communes _____	☐ ☐
S1Q04	Commune _____	☐ ☐ ☐ ☐
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres _____	☐
S1Q06	Téléphone du répondant _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de la DD/MINESEC X _____ Y _____ Z _____	☐
S1Q11	Résultat de la collecte _____	 ☐
	1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser)	
	2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : _____	☐
	1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires				
Ordre d'enseignement	S2Q01 : Dans la commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans l'enseignement secondaire ? 1=Oui 2=Non Si non allez à l'ordre suivant	S2Q02 : Combien d'établissements du secondaire compte la commune dans l'« ordre d'enseignement » ?	S2Q03 : Combien d'établissements du secondaire dans la Commune sont non opérationnels dans l'« ordre d'enseignement » ?	S2Q04 : Combien d'établissements du secondaire dans la Commune disposent de salles de classe en matériaux définitifs dans l'« ordre d'enseignement » ?
A. Public	☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
B. Privé laïc	☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
C. Privé confessionnel	☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S2Q05	Combien d'établissements du secondaire la carte scolaire prévoit-elle dans la commune ?			☐ ☐ ☐ ☐
S2Q06	Connaissez-vous le nombre d'établissements du secondaire dans la commune ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez au S2Q09			☐
S2Q07	Combien d'établissements du secondaire compte effectivement la commune ?			☐ ☐ ☐ ☐
S2Q08	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation de la commune dans les enseignements secondaires ? 1=Oui 2=Non			☐
S2Q09	Combien d'établissements du secondaire disposent d'une Association des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelle ?			☐ ☐ ☐ ☐
S2Q10	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par un établissement du secondaire selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?			☐ ☐ ☐ ☐
S2Q11	Combien d'établissements du secondaire dans la commune sont à cycle complet (premier cycle et second cycle) ?			☐ ☐ ☐ ☐
S2Q12	Y a-t-il des établissements du secondaire dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui (Si Oui, combien) 2=Non			☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARY

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE MENAGE

Section I. IDENTIFICATION		
S1Q01	Région _____	☐ ☐
S1Q02	Département _____	☐ ☐
S1Q03	Commune _____	☐ ☐ ☐
S1Q04	Lot de communes _____	☐ ☐
S1Q05	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement _____	☐ ☐
S1Q06	Strate de résidence : _____ 1=Urbaine 2=Rurale	☐
S1Q07	Nom de la localité _____	
S1Q08	Numéro de structure _____	☐ ☐ ☐
S1Q08a	Numéro du ménage dans l'échantillon _____	☐ ☐
S1Q09	Coordonnées GPS du ménage X _____ Y _____ Z _____	
S1Q10	Nom du chef de ménage _____	
S1Q11	Sexe du chef de ménage _____ 1=Masculin 2=Féminin	☐
S1Q12	Nom de l'enquêteur _____	
S1Q13	Lien de parenté de l'enquêteur avec le chef de ménage (voir codes) _____	☐
S1Q14	Sexe de l'enquêteur : _____ 1=Masculin 2=Féminin	☐
S1Q15	Age de l'enquêteur (en année révolue) _____	☐ ☐
S1Q16	Téléphone de l'enquêteur _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S1Q17	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S1Q18	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S1Q19	Nom de l'enquêteur _____	
S1Q20	Nom du superviseur communal _____	
S1Q21	Résultat de la collecte 01=Enquête complète 04=Absence d'un répondant compétent 02=Enquête incomplète 05=Logement vide ou pas de logement à l'adresse 03=Refus 96=Autres (à préciser) (Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)	☐ ☐
S1Q22	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	☐

CODES S1Q13

1 = Chef de Ménage 3 = Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e) 5 = Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)
2 = Conjoint (e) du Chef de Ménage 4 = Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e) 6 = Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)
7 = Domestique

Section II. EAU POTABLE		
S2Q01	Quels types de point d'eau disposez-vous dans votre	1=oui 2=non 8=NSP
	A. Puits avec pompe à motricité humaine	☐

Section III. SANTE		
S3Q11	Les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité y étaient-ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 3=Ne sait pas	☐
S3Q12	Cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans votre ménage ? 1=Oui 2=Non	☐
S3Q13	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de santé délivrés dans cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Très satisfait 2=Satisfait 3=Passable 4=Insatisfait 5=Très Insatisfait Si 1 ou 2 allez à S3Q15	☐
S3Q14	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage sur les services reçus de la formation sanitaire fréquentée ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	☐ A. Eloignement des formations sanitaires ☐ B. Mauvaise qualité des services offerts ☐ C. Absentéisme du personnel ☐ D. Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire ☐ E. Monnayage des soins ☐ F. Insuffisance de médicaments ☐ G. Mauvaise qualité des équipements ☐ H. Insuffisance des équipements ☐ I. Coût élevé de l'accès aux soins de santé ☐ X. Autres (à préciser) :
S3Q15	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service de santé ? (Plusieurs réponses). Autre action ?	☐ A. Formations sanitaires supplémentaires ☐ A1 Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles ☐ A2 Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires ☐ B. Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires existantes ☐ B1. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires ☐ B2. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires ☐ C. Amélioration de la gestion des FOSA ☐ C1. La redynamisation du COSA/COGE ☐ C2. L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements ☐ C3. L'accueil et la prise en charge des patients ☐ C4. La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière ☐ C5. Plaidoyer pour l'affectation du personnel ☐ C6. Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical ☐ D. Réduction du coût d'accès aux soins de santé ☐ D1. Subvention de la COSA ☐ D2. Le Développement de partenariats publics-privés ☐ D3. La négociation des jumelages et intercommunalités ☐ X. Autres à préciser

Section IV. EDUCATION				
S4Q01	Combien d'enfants dans votre ménage ont un âge compris entre 3 et 24 ans ? Si aucun, allez à la section suivante.	☐	☐	☐
Noms des enfants du ménage dont l'âge est compris entre 3 et 24 ans				
S4Q02	« Nom » fréquente-t-il une école au cours de l'année 2021/2022 ? 1 = Oui 2 = Non	☐	☐	☐
S4Q03	Dans quel cycle d'enseignement fréquente « nom » 1= Maternel 2= Primaire 3 = Secondaire 1 ^{er} cycle 4 = Secondaire 2 ^{ème} cycle 5 = Professionnelle	☐	☐	☐

Section II. EAU POTABLE			
	village/quartier ?	B. Puits avec pompe électrique C. Puits à ciel ouvert D. Forage avec pompe à motricité humaine E. Forage avec pompe électrique F. Borne-fontaine G. Source H. Marre I. Réseau d'adduction d'eau J. Adduction en eau potable (CAMWATER) K. Rivière X. Autres-à préciser)	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S2Q01a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique 2=Privée Si 2 → S2Q18		☐
S2Q02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 01= Puits avec pompe à motricité humaine 04=Forages avec pompe à motricité humaine 02= Puits avec pompe électrique 03 = Puits à ciel ouvert 06 =Source 07 . = Rivière 04 =Forage avec pompe électrique 08=Adduction en eau potable 09 = Borne-fontaine 10 =Marre		☐ ☐ ☐
S2Q03	Cet eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non		☐
S2Q04	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui 2=Non Si oui → S2Q07		☐
S2Q05	Si non, quelle est la fréquence quotidienne de disponibilité du point d'eau ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois		☐
S2Q06	Cet fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non		☐
S2Q07	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non Si non → S2Q08		☐
S2Q07a	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis, après combien de temps a-t-il été remis en service ? 1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois 5=Pas encore, si 5 → S2Q08		☐
S2Q07b	Par qui a-t-il été remis en service ? (Encercler la ou les lettres (s) correspondantes). Autre acteur de la remise en service du point d'eau ?	A= Commune	☐
		B=Etat	☐
		C=Une élite	☐
		D=Le comité de gestion du point d'eau	☐
		E=Chef de village/quartier	☐
		F=CAMWATER/SNEC/CDE	☐
		H = Ne sait pas	☐
X=Autres partenaires :	☐		
S2Q08	Qui intervient dans la gestion, l'entretien et la maintenance (préventive et usuelle) du point d'eau ? (Encercler la ou les lettres (s) correspondantes). Qui d'autre ? Autre intervenant ?	A=COGES B=Commune C=CAMWATER D=Communauté X=Autres	☐ ☐ ☐ ☐ ☐
Si S2Q08 = A	S2Q08a	Votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES ? 1=Oui 2=Non si non allez à S2Q09	☐
	S2Q08b	A quelle fréquence votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES (unité nombre) ? Unité 1= jour, 2= Semaine 3 =Mois 4 = Trimestre 5 =Semestre 6 = Année	☐ ☐ ☐ ☐
	S2Q08c	Quel est le montant de cette contribution financière de votre ménage au fonctionnement du COGES (FCFA) ?	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
	S2Q08d	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Insignifiant	☐
S2Q09	A quelle distance moyenne du ménage se trouve votre principale source publique d'approvisionnement en eau (unité, nombre) ? 1= m 2= Km		☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S2Q10	Combien de minutes en moyenne vous faut-il à pied pour arriver au point d'eau		☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S2Q11	Quel est le temps moyen en minutes d'attente au point d'eau ?		☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Section II. EAU POTABLE		
S2Q12	Quelle appréciation faites-vous du service rendu par votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? 1=Très bon 2= Bon 3. Passable 4. Mauvais 5. Très mauvais	☐
S2Q13	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois ...3=Jamais 8=NSP	☐
S2Q14	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP	☐
S2Q15	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP	☐
S2Q16	Combien de personnes avez-vous l'habitude de trouver à ce point d'eau ?	☐ ☐ ☐ ☐
S2Q17	Avez-vous exprimé à titre individuel ou collectif un besoin en matière d'approvisionnement public en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non Si non → S2Q18	☐
S2Q17a	A qui vous êtes-vous adressé ? (Plusieurs réponses possibles) Autre ?	☐ A. Maire (commune) ☐ B. Etat (sectoriels) ☐ C. Une élite ☐ D. Le comité de gestion du point d'eau ☐ E. Chef de village/quartier ☐ F. Autorités administratives ☐ G. CAMWATER/SNEC/CDE ☐ X. Autres partenaires :
S2Q17b	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2= Non 3=En cours d'étude si 2 ou 3 → S2Q18	☐
S2Q17c	Si vous avez eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait (unité nombre) ? 1 =minutes, 3 =heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année	☐ ☐ ☐ ☐
S2Q18	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec l'approvisionnement public en eau potable dans votre village / quartier ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 → S2Q20.	☐
S2Q19	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage en ce qui concerne l'approvisionnement public en eau potable dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	☐ A. Eloignement du point d'eau ☐ B. Mauvaise qualité de l'eau ☐ C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau ☐ D. Mauvaise gestion du point d'eau ☐ E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne ☐ F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau ☐ X. Autres à préciser :
S2Q20	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	☐ A. Points d'eau supplémentaires ☐ A1 Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire ☐ A2 Donation du site de construction d'un point d'eau ☐ A3 Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..) ☐ B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants ☐ B1 Redynamisation/mise en place du COGES ☐ B2. Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau ☐ B3 Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES ☐ B4 Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES ☐ B5 Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau ☐ C. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants ☐ C1 Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité ☐ C2 Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau ☐ X. Autres à préciser

Section III. SANTE		
S3Q01	Quel type de formation sanitaire existe-t-il dans votre village/quartier ?	1=Oui 2=Non 8=NSP ☐ A. Centre de santé intégrée ☐ B. Centre Médical d'Arrondissement ☐ C. Hôpital de district

Section III. SANTE			
		D. Hôpital régional E. Hôpital de référence F. Formation de santé privé X. Autres (à préciser)	☐ ☐ ☐ ☐
S3Q01a	Dans quel type de formation sanitaire vous rendez-vous le plus fréquemment pour votre prise en charge sanitaire ? 1= Publique 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si S3Q01=1 passer à S3Q02 Si S3Q01= 2 ou 3 continuer		☐
S3Q01b	Quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ces formations ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Distance	☐
		B. Coût	☐
		C. Accueil	☐
		D. Qualité des soins	☐
		E. Disponibilité du personnel	☐
		F. Disponibilité de médicaments	☐
		X. Autres à préciser :	☐
S3Q01c	Vous arrive-t-il de fréquenter des formations sanitaires publiques pour obtenir des soins ? 1=Oui 2=Non Si Non, passer à la section suivante		☐
S3Q02	Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ? 1= CS/CSI 2= Hôpital/CMA 3= Hôpital de district 4. Hôpital de régional 5. Hôpital de référence		☐
S3Q02a	Cette formation sanitaire est-elle la plus proche de votre ménage ? 1=Oui 2=Non		☐
S3Q02b	A quelle distance de votre ménage se trouve cette formation sanitaire (unité et nombre) ? Code unité : 1= m 2= Km		
S3Q02c	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre cette formation sanitaire à pied lorsque vous êtes en bonne santé ? (unité et nombre) Code unité : 1=minute 2=heure		
Les questions S3Q03 à S3Q11 portent sur la dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire la plus proche.			
S3Q03	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non		☐
S3Q04	Le petit matériel était-il toujours disponible ? (Plusieurs réponses services).	1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	☐
		A. ciseaux	☐
		B. Seringues	☐
		C. Alcool	☐
		D. Coton	☐
		E. Bétadine	☐
		F. Thermomètre	☐
		G. tensiomètre	☐
		H. Balance	☐
		I. Gants	☐
		X. Autres à préciser :	☐
S3Q05	Cette formation sanitaire disposait-elle des services suivants ? (Plusieurs réponses possibles). Autre service ? Si non, allez à S10.	1=Oui 2= Non 8=NSP	☐
		A. Maternité	☐
		B. Pédiatrie	☐
		C. Laboratoire	☐
		D. Petite Chirurgie	☐
		E. Hospitalisation	☐
	X. Autres à Préciser : _____	☐	
S3Q06	Combien avez-vous payé pour sa consultation ordinaire ? (Frais de session) montant en Francs CFA		
S3Q07	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Faible		☐
S3Q08	En plus des frais de session, le personnel a-t-il exigé d'autres frais non autorisés pour vous servir (monétaire, surfacturation, matériel, etc.) ? 1=Oui 2=Non		☐
S3Q09	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais		☐
S3Q10	Existe-t-il dans cette formation sanitaire un point d'approvisionnement en médicaments (pharmacie/pro-pharmacie) ? 1=Oui 2=Non 8= NSP Si non → S3Q12		☐

Section III. SANTE		
S3Q11	Les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité y étaient-ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	☐
S3Q12	Cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans votre ménage ? 1=Oui 2=Non	☐
S3Q13	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de santé délivrés dans cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Très satisfait 2=Satisfait 3=Passable 4=Insatisfait 5=Très Insatisfait Si 1 ou 2 allez à S3Q15	☐
S3Q14	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage sur les services reçus de la formation sanitaire fréquentée ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	☐ A. Eloignement des formations sanitaires ☐ B. Mauvaise qualité des services offerts ☐ C. Absentéisme du personnel ☐ D. Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire ☐ E. Monnayage des soins ☐ F. Insuffisance de médicaments ☐ G. Mauvaise qualité des équipements ☐ H. Insuffisance des équipements ☐ I. Coût élevé de l'accès aux soins de santé ☐ X. Autres (à préciser) :
S3Q15	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service de santé ? (Plusieurs réponses). Autre action ?	☐ A. Formations sanitaires supplémentaires ☐ A1 Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles ☐ A2 Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires ☐ B. Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires existantes ☐ B1. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires ☐ B2. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires ☐ C. Amélioration de la gestion des FOSA ☐ C1. La redynamisation du COSA/COGE ☐ C2. L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements ☐ C3. L'accueil et la prise en charge des patients ☐ C4. La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière ☐ C5. Plaidoyer pour l'affectation du personnel ☐ C6. Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical ☐ D. Réduction du coût d'accès aux soins de santé ☐ D1. Subvention de la COSA ☐ D2. Le Développement de partenariats publics-privés ☐ D3. La négociation des jumelages et intercommunalités ☐ X. Autres à préciser

Section IV. EDUCATION				
S4Q01	Combien d'enfants dans votre ménage ont un âge compris entre 3 et 24 ans ? Si aucun, allez à la section suivante.	☐	☐	☐
Noms des enfants du ménage dont l'âge est compris entre 3 et 24 ans				
S4Q02	« Nom » fréquente-t-il une école au cours de l'année 2021/2022 ? 1 = Oui 2 = Non	☐	☐	☐
S4Q03	Dans quel cycle d'enseignement fréquente « nom » 1= Maternel 2= Primaire 3 = Secondaire 1 ^{er} cycle 4 = Secondaire 2 ^{ème} cycle 5 = Professionnelle	☐	☐	☐

Section IV. EDUCATION						
S4Q04	Dans quel ordre d'enseignement ? 1= Public 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si Public, passez à l'enfant suivant		☐	☐	☐	☐
S4Q05	Si privé laïc ou privé confessionnel, quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ce type d'établissement ? 1=oui 2=non	Eloignement	☐	☐	☐	☐
		Coût	☐	☐	☐	☐
		Qualité de l'éducation	☐	☐	☐	☐
Cycle d'enseignement		Maternel	Primaire	Secondaire	Formation professionnelle	
S4Q06	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle d'enseignement public « Nom du cycle » d'enseignement public ? 1=Oui 2=Non. Si non, passez au cycle suivant		☐	☐	☐	☐
S4Q07	Cet établissement scolaire public du/de (nom du cycle) est-il le plus proche ? 1=Oui 2=Non		☐	☐	☐	☐
Pour un cycle donné, les questions S4Q08 à S4Q24b s'adressent à l'enfant du ménage qui aura été sélectionné						
Cycle d'enseignement		Maternel	Primaire	Secondaire	Formation professionnelle	
S4Q08	A quelle distance de votre ménage se trouve l'établissement scolaire du cycle (nom du cycle) que fréquente votre enfant ? (Unité/temps) 1 = m 2 = Km					
S4Q09	Quel est le temps moyen mis par l'enfant de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) qu'il fréquente ? (unité/temps) 1 = minutes 2 = heures					
S4Q10	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il un cycle complet ? (Distinguer le premier cycle du second cycle) 1=Oui 2=Non		☐	☐	☐	☐

Section IV. EDUCATION					
S4Q11	Le centre de formation professionnelle que fréquente l'enfant de votre ménage, dispose-t-il d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines ? 1=Oui 2=Non 8=NSP				☐
S4Q12	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non	☐	☐	☐	☐
S4Q13	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non	☐	☐	☐	☐
S4Q14	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non	☐	☐		
S4Q15	Combien d'élèves en moyenne contient la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) l'enfant du ménage est scolarisé dans le (nom du cycle) ?				
S4Q16	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) l'enfant de votre ménage est scolarisé ? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier	☐	☐	☐	☐
S4Q17	Participez-vous aux activités de l'APEE (Réunion) ? 1= Oui 2=Non Si 1 aller à S4Q18	☐	☐	☐	
S4Q17a	Pourquoi ? (Plusieurs choix possibles). Autre raison ?				
	A. Non-respect des horaires	☐	☐	☐	
	B. Durée	☐	☐	☐	
	C. Réunion d'information et non d'échanges	☐	☐	☐	
	D. Non reddition des comptes	☐	☐	☐	
	X. Autres (à préciser)	☐	☐	☐	
S4Q18	Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, APEE) de cet enfant de votre ménage dans le (nom	Inscription ----- (en FCFA)	Inscription ----- ---(en FCFA)	Inscription ----- --(en FCFA)	Inscription -----(en FCFA)
		APEE ----- (en FCFA)	APEE ----- ---(en FCFA)	APEE ----- --(en FCFA)	APEE -----(en FCFA)

Section IV. EDUCATION					
	du cycle) au cours d'une année ? (inscrire le montant moyen)	Autres frais ----- ----- (en FCFA)	Autres frais ----- ----- (en FCFA)	Autres frais ----- ----- (en FCFA)	Autres frais ----- ----- (en FCFA)
		Total des frais exigibles -----	Total des frais exigibles -----	Total des frais exigibles -----	Total des frais exigibles -----
S4Q19	Comment jugez-vous ces montants ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Faible	☐	☐	☐	☐
S4Q20	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle) pour qu'on admette l'enfant du ménage à l'école ? 1=Oui 2=Non	☐	☐	☐	☐
S4Q21	Lorsque les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) de l'école du (nom du cycle) dans laquelle cet enfant du ménage fréquente, sont endommagées, qui s'occupe des réfections ? Autre intervenant ? A. L'APEE B. Le Maire (Commune) C. Une organisation du village D. Le MINEDUB/MINESEC/MIN EFOP E. Les Elites X. Autres partenaires (à préciser)	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S4Q22	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village / quartier ? (Une seule réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 → S4Q24a	☐	☐	☐	☐
S4Q23	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services de l'éducation dans le (nom du cycle) ? (Plusieurs réponses possibles) Autre raison ? A. Eloignement de l'établissement B. Insuffisance de salles de classe C. Insuffisance d'équipements D. Insuffisance des écoles	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐

Section IV. EDUCATION					
	E. Manquements liés au Personnel E1. Assiduité, E2. Ponctualité E3. Qualité des enseignements	☐	☐	☐	☐
	F. Absence de distribution de manuels scolaires	☐	☐	☐	☐
	G. Mauvais résultats	☐	☐	☐	☐
	H. Coûts élevés de la scolarité	☐	☐	☐	☐
	X. Autres à préciser	☐	☐	☐	☐
S4Q24a	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Prime d'excellence aux écoles	☐	☐	☐	☐
	B. Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	☐	☐	☐	☐
	C. Suivi rapproché des relations parents/enseignants	☐	☐	☐	☐
	D. Restauration de l'autorité des enseignants	☐	☐	☐	☐
	E. Formation des enseignants	☐	☐	☐	☐
	F. Plaidoyer pour l'affection du personnel	☐	☐	☐	☐
	X. Autres (à préciser)	☐	☐	☐	☐
S4Q24b	Dans laquelle de ces actions au niveau communautaire votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Participation aux activités de l'école	☐	☐	☐	☐
	B. Prime aux bons enseignants	☐	☐	☐	☐
	C. Dénonciation des enseignants indécents	☐	☐	☐	☐
	D. Renforcement des relations parents-enseignants	☐	☐	☐	☐
	E. Acquiescement des cotisations	☐	☐	☐	☐
	F. Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	☐	☐	☐	☐
	G. Diffusion des compte-rendus de la gestion de l'APEE	☐	☐	☐	☐
	H. Diffusion des bonnes pratiques	☐	☐	☐	☐
	I. Contrôle de la présence régulière des enseignants	☐	☐	☐	☐
	X. Autres (à préciser)	☐	☐	☐	☐

Section V. SERVICES COMMUNAUX

Section V. SERVICES COMMUNAUX							
Services communaux ↓	S5Q01	S5Q02	S5Q03	S5Q03a	S5Q04	S5Q05	S5Q06
	Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non → le service suivant	Comment avez-vous été accueilli lors de votre passage à la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal	Après avoir obtenu le service demandé à la Commune ? (Unités, nombres) 0 = en cours, 1 =minutes, 2 =heures, 3 = jour, 4 = semaine, 5 = mois, <i>Si S5Q03=en cours passer à S5Q03a</i> <i>Si autre réponse, passer directement à S5Q04</i>	Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (Unités, nombres) 1 = jour, 2 = semaine, 3 = mois, 4 = année	Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisnable 2=Long 3=Très long <i>Si S5Q04=1 → S5Q06</i>	Si S5Q04=2 ou 3, qu'est ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personnel indisponible/absent 2=Absence de matériel de travail 3=incompétence du personnel 4 = Mauvaise organisation des services 5=refus de Corrompre 6=Autres (à préciser) _____	Avez-vous été obligé de payer des frais non autorisés pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non
Acte de naissance	☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Acte de décès	☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Acte de mariage	☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Légalisation des documents officiels	☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Délivrance des documents d'Urbanisme	☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Aménagement des voiries	☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Gestion des déchets /assainissement	☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Hygiène et salubrité	☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Aménagement des espaces verts et de loisir	☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Transport public	☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Eclairage public	☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Aménagement des aires de jeux	☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Certificat de domicile	☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Validation des plans de localisation	☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Authentification des documents	☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Informations	☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables	☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Autres (à préciser)	☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
S5Q07	Vous ou un membre du ménage a-t-il participé aux assemblées communautaires en vue de réfléchir sur les problèmes et les priorités de développement du village / quartier initiées par la commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐

Section V. SERVICES COMMUNAUX			
S5Q08	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		☐
S5Q08a	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des actions programmées par la commune au cours de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		☐
S5Q09	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		☐
S5Q10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, mise en œuvre des solutions endogènes etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		☐
S5Q11	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		☐
S5Q12	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Très Satisfait 2 = Satisfait 3=Indifférent 4=insatisfait 5 = très insatisfait Si 1, 2 ou 3 allez à S5Q14		☐
S5Q13	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services communaux ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers B. Non information des populations de la gestion communale C. Manquements liés au Personnel communal C1. Absentéisme du personnel C2. Corruption C3. Mauvais accueil C4. Manque de professionnalisme D Méconnaissance des actions menées par la commune E Manque de confiance envers l'exécutif municipal F. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) X. Autres (à préciser) _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S5Q14	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'équipe communale ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté B. Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion C. Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes) D. Consultation du babillard de la commune H. Interventions dans les radios communautaires H1 Animation des tranches d'antenne H2 Suivi des tranches horaires dédiées H3 Sensibilisation pour les écoutes groupées H4 Adhésion à des groupes d'écoute I. Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune X. Autres (à préciser) : _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Observations sur l'enquête

